



**TABLEAU DE BORD STATISTIQUE 2022 DES
INFRACTIONS IMPLIQUANT LES MINEUR(E)S ET
LES FEMMES PENDANT LA PHASE DE L'ENQUETE
POLICIERE**

MINISTRE DE L'ADMINISTRATION
TERRITORIALE, DE LA
DECENTRALISATION ET DE LA
SECURITE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES ETUDES ET
DES STATISTIQUES SECTORIELLES



BURKINA FASO
Unité – Progrès – Justice

TABLEAU DE BORD STATISTIQUE 2022 DES INFRACTIONS IMPLIQUANT LES MINEUR(E)S ET LES FEMMES PENDANT LA PHASE DE L'ENQUETE POLICIERE

Réalisé et publié avec le soutien du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF)



Edition juin 2024

AVANT-PROPOS

Le Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité (MATDS) assure entre autres la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière de sécurité. Dans l'exécution de cette mission, une attention particulière est accordée aux personnes vulnérables notamment les mineur(e)s et les femmes. En effet, au Burkina Faso, comme dans la plupart des pays du monde entier, cette frange de la population, du fait de sa spécificité, est la cible privilégiée de certains types de violence (physique, sexuelle, morale ou psychologique, etc.).



Leur vulnérabilité s'est accentuée avec la crise sécuritaire et humanitaire que traverse notre pays. Il s'avère donc nécessaire de disposer de données chiffrées spécifiques et illustratives afin de mieux cerner le phénomène et faciliter la prise de décisions adéquates.

C'est dans ce sens que le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) a bien voulu renouveler son accompagnement au Ministère en charge de la Sécurité dans l'élaboration du tableau de bord statistique 2022 des infractions impliquant les mineur(e)s et les femmes pendant la phase de l'enquête policière.

L'élaboration de ce tableau de bord s'inscrit dans le processus de capitalisation et de diffusion des données statistiques de la Sécurité. Il se veut un guide analytique des principaux indicateurs de l'annuaire statistique des infractions impliquant les mineur(e)s et les femmes pendant la phase de l'enquête policière pour l'année 2022.

A l'image des précédentes éditions, le présent tableau de bord statistique combine la narration et la représentation visuelle des données sur :

- les infractions dont les mineur(e)s et les femmes sont victimes ou mis en cause ;
- les instructions de justice relatives aux affaires les concernant ;
- les actions de prévention entreprises en leur faveur recueillies auprès des services de la Police nationale (PN) et de la Gendarmerie nationale (GN).

En dépit de multiples efforts consentis par les acteurs pour disposer d'un document de qualité, des imperfections pourraient subsister. De ce fait, mon département à travers mes services techniques reste ouvert à toutes observations, suggestions et critiques constructives dans le but de parfaire les éditions à venir.

Aussi voudrais-je adresser mes vives félicitations à l'ensemble des acteurs qui œuvrent à la protection des mineur(e)s et des femmes au Burkina Faso, surtout à ceux qui ont rendu possible l'élaboration du présent document.

J'exhorte tous les utilisateurs de ce document à une exploitation judicieuse en vue du renforcement de la promotion et de la protection des droits des enfants et des femmes au Burkina Faso.

Pour terminer, je remercie l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD) pour son appui technique et je réitère toute ma gratitude à l'UNICEF pour son soutien constant depuis des années aux actions de mon département.


Le Ministre
Emile ZERBO
Magistrat
Chevalier de l'Ordre du Mérite Burkinabè

RESUME

Le présent tableau de bord analyse les données des activités de la Police nationale et de la Gendarmerie nationale relatives aux mineur(e)s et aux femmes. Il est décliné en activités de police administrative et de police judiciaire.

En matière d'activités de police administrative concernant les mineur(e)s et les femmes, au cours de l'année 2022, la Police et la Gendarmerie ont réalisé 7 571 activités composées de sorties de sensibilisation, de contrôle, de dissuasion, de réception de déclaration de sorties de mineur(e)s ou en fugue et de femmes en difficulté. Sur la période considérée, on enregistre plus de 824 enfants sortis ou en fugue et 416 retrouvés. S'agissant des femmes en difficulté reçues dans les services de sécurité, leur nombre est passé de 91 en 2021 à 107 en 2022.

Les instructions de justice reçues en 2022 au nombre de 2 495 sont constituées des instructions du parquet, des commissions rogatoires et des assistances à huissier. La part des instructions du parquet reçues est de 96,3 %. En matière d'exécution d'instructions de justice, le taux moyen est de 98,2 % en 2022. Plus de la moitié des régions enregistrent une performance de 100 % d'instructions de justice exécutées. Les régions des Hauts-Bassins et du Centre-Nord enregistrent les plus faibles performances avec respectivement 85,4 % et 85,7 %.

En matière de crimes et délits, les services de Police et de Gendarmerie ont enregistré plus de 9 000 cas impliquant près de 10 000 auteurs mineur(e)s et femmes. Ces infractions ont augmenté de 9,11 % par rapport à l'année 2021. Les crimes et délits contre les biens et ceux contre les personnes sont les plus élevés et représentent respectivement 61,05 % et 28,2 % des cas. La région du Centre avec 136 cas pour 100 000 habitants enregistre le plus grand ratio de crimes et délits contre une moyenne nationale de 41 cas pour 100 000 habitants. Le ratio le plus faible est enregistré dans la région du Plateau Central avec 5 cas pour 100 000 habitants.

En ce qui concerne les violences, la Police et la Gendarmerie ont enregistré près de 5 000 cas au cours de l'année 2022. Ces cas de violences se répartissent comme suit : 70,7 % d'atteintes à l'intégrité physique et à la vie, 18,6 % de violences sexuelles et 10,7 % de violences morales et psychologiques.

Pour ce qui concerne les victimes de violences, la région des Hauts-Bassins enregistre la proportion la plus élevée avec 28,8 %. Elle est suivie de loin par les régions du Centre et du Centre-Ouest qui enregistrent respectivement 13 % et 14,8 % de victimes. Les régions du Centre-Est et du Plateau Central comptent les plus faibles proportions de victimes avec respectivement 1,6 % et 2 %.

En 2022, les coups et blessures volontaires (35,9 %) et les enlèvements (15,7 %) constituent les infractions majeures liées aux atteintes à l'intégrité physique et à la vie.

Quant aux violences morales et psychologiques, les diffamations constituent la proportion la plus élevée avec 27,2 %. Pour cette catégorie de violences, les victimes sont en majorité des femmes (50,5 %).

Au niveau des violences sexuelles, les cas de viols sont les plus élevés et représentent 41,5 % en 2022. D'une manière générale, on enregistre une baisse de 10,4 % des cas de violences sexuelles en 2022 par rapport à 2021.

Sources statistiques : annuaire statistique 2022 des infractions impliquant les mineur(e)s et les femmes pendant la phase de l'enquête policière.
Projections démographiques 2020-2035 de l'INSD.

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	i
RESUME.....	ii
SOMMAIRE	iii
SIGLES ET ABREVIATIONS	iv
LISTE DES GRAPHIQUES	v
LISTE DES TABLEAUX.....	vii
PRINCIPAUX INDICATEURS	1
I. POLICE ADMINISTRATIVE.....	1
II. POLICE JUDICIAIRE	4
II.1 Actes de police judiciaire	5
II.2 Crimes et délits	7
II.2.1 Auteurs	7
II.2.2 Victimes	23
GLOSSAIRE	viii
LISTE DE PARTICIPANTS	xiii

SIGLES ET ABREVIATIONS

BCLCC	Brigade centrale de lutte contre la cybercriminalité
BRPE	Brigade régionale de protection de l'enfance
BSIAT	Brigade spéciale des investigations anti-terroristes et de lutte contre la criminalité organisée
CBV	Coups et blessures volontaires
Cie	Compagnie
DGF	Direction de la gestion des finances
DGESS	Direction générale des études et des statistiques sectorielles
DGPN	Direction générale de la police nationale
DGTI	Direction générale des transmissions et de l'informatique
DRPN	Direction régionale de la police nationale
EMGN	Etat-major de la gendarmerie nationale
G	Garçon
GN	Gendarmerie nationale
Grie	Gendarmerie
F	Fille
Fa	Femme
INSD	Institut national de la statistique et de la démographie
MATDS	Ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et de la sécurité
PN	Police nationale
UNICEF	Fonds des nations unies pour l'enfance

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Evolution des activités de police administrative	2
Graphique 2 : Sortie et retour d'enfants de 2016 à 2022	2
Graphique 3 : Proportion des sortis d'enfants par sexe et par région en 2022	2
Graphique 4 : Taux de retour d'enfants selon le sexe et la région en 2022	2
Graphique 5 : Taux de retour d'enfants selon le sexe	2
Graphique 6 : Evolution du nombre de femmes en difficulté reçues	2
Graphique 7 : Evolution des activités de police judiciaire	5
Graphique 8 : Part des activités de police judiciaire reçues	5
Graphique 9 : Proportion (%) des instructions de justice reçues par région en 2022	5
Graphique 10 : Taux d'exécution des instructions de justice par région en 2022	5
Graphique 11 : Evolution des instructions du parquet reçues et exécutées	5
Graphique 12 : Instructions du parquet reçues et exécutées par région en 2022	5
Graphique 13 : Evolution des cas et des auteurs de crimes et délits	7
Graphique 14 : Répartition des crimes et délits en 2022	7
Graphique 15 : Proportion des infractions par région en 2022	7
Graphique 16 : Ratio d'infractions pour 100 000 habitants en 2022	7
Graphique 17 : Evolution des crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs	9
Graphique 18 : Répartition (%) des infractions en 2022	9
Graphique 19 : Nombre de cas de crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs par région en 2022	9
Graphique 20 : Ratio de cas de crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs pour 100 000 habitants en 2022	9
Graphique 21 : Evolution des cas de crimes et délits contre les biens et de leurs auteurs	11
Graphique 22 : Répartition (%) des infractions de crimes et délits contre les biens en 2022	11
Graphique 23 : Répartition des cas de crimes et délits contre les biens par région en 2022	11
Graphique 24 : Répartition des cas de crimes et délits contre les biens par région pour 100 000 habitants	11
Graphique 25 : Evolution des cas de crimes et délits contre les personnes et de leurs auteurs	13
Graphique 26 : Proportion des infractions de crimes et délits contre les personnes en 2022	13
Graphique 27 : Répartition des cas par région en 2022	13
Graphique 28 : Ratio des crimes et délits contre les personnes pour 100 000 habitants	13
Graphique 29 : Evolution des cas de crimes et délits contre la sécurité publique et de leurs auteurs	15
Graphique 30 : Répartition (%) des infractions de crimes et délits contre la sécurité publique en 2022	15
Graphique 31 : Répartition des cas par région en 2022	15
Graphique 32 : Ratio des crimes et délits contre la sécurité publique pour 100 000 habitants en 2022	15
Graphique 33 : Evolution du nombre de cas et du nombre d'auteurs de corruption et infractions assimilées	17
Graphique 34 : Répartition (%) de cas de corruption et infractions assimilées en 2022	17
Graphique 35 : Répartition des cas par région en 2022	17
Graphique 36 : Ratio des cas de corruption et infractions assimilées pour 100 000 habitants en 2022	17
Graphique 37 : Evolution des crimes et délits à la monnaie, aux marques, aux titres et autres valeurs fiduciaires émises par l'autorité publique et des faux	19
Graphique 38 : Répartition (%) des infractions de crimes et délits à la monnaie, aux marques, aux titres et autres valeurs fiduciaires émises par l'autorité publique et des faux en 2022	19

Graphique 39 : Répartition des crimes et délits à la monnaie, aux marques, aux titres et autres valeurs fiduciaires émises par l'autorité publique et des faux par région en 2022.....	19
Graphique 40 : Ratio des crimes et délits à la monnaie, aux marques, aux titres et autres valeurs fiduciaires émises par l'autorité publique et des faux pour 100 000 habitants en 2022	19
Graphique 41 : Evolution des cas et des auteurs de crimes et délits sur les stupéfiants et les drogues	21
Graphique 42 : Répartition (%) des cas de crimes et délits sur les stupéfiants et les drogues en 2022	21
Graphique 31 : Répartition des cas par région en 2022.....	21
Graphique 32 : Ratio des cas de crimes et délits sur les stupéfiants et les drogues pour 100 000 habitants en 2022	21
Graphique 45 : Evolution du nombre de cas de violences sur la période 2016-2022	23
Graphique 46 : Répartition par type de violences en 2022	23
Graphique 47 : Evolution des types de violences sur la période 2016-2022.....	23
Graphique 48 : Proportion (%) des victimes par région en 2022	23
Graphique 49 : Ratio des victimes pour 100 000 habitants par région en 2022.....	25
Graphique 50 : Ratio des femmes victimes pour 100 000 habitants femmes par région.....	25
Graphique 51 : évolution de la proportion des victimes burkinabè de 2016 à 2022.....	25
Graphique 52 : Proportion des victimes par région selon la nationalité en 2022	25
Graphique 53 : Repartition des victimes en femme, fille et garçon en 2022	25
Graphique 54 : Evolution comparée du nombre des victimes et celui des auteurs de 2016 à 2022	25
Graphique 55 : Evolution du nombre des cas d'atteintes à l'intégrité physique et à la vie de 2016 à 2022	27
Graphique 56 : Evolution des cas les plus fréquents d'atteintes à l'intégrité physique et à la vie de 2016 à 2022	27
Graphique 57 : Part (%) des cas d'atteintes à l'intégrité physique et à la vie en 2022	27
Graphique 58 : Ratio des cas d'atteintes à l'intégrité physique et à la vie pour 100 000 habitants par région en 2022	27
Graphique 59 : Evolution des violences morales et psychologiques de 2016 à 2022	29
Graphique 60 : Evolution des infractions les plus fréquentes de violences morales et psychologiques de 2016 à 2022	29
Graphique 61 : Proportion des infractions les plus fréquentes en 2022	29
Graphique 62 : ratio des infractions de violences morales et psychologiques pour 100 000 habitants en 2022	29
Graphique 63 : Evolution des cas de violences sexuelles de 2016 à 2022	31
Graphique 64 : Evolution des cas les plus fréquents de violences sexuelles de 2016 à 2022	31
Graphique 65 : Proportion des infractions les plus fréquentes en 2022	31
Graphique 66 : Ratio des infractions de violences sexuelles pour 100 000 habitants par région en 2022	31
Graphique 67 : Proportion des victimes des atteintes à l'intégrité physique et à la vie par région en 2022	33
Graphique 68 : Proportion des victimes des violences morales et psychologiques par région en 2022	33
Graphique 69 : Proportion des victimes des violences sexuelles par région en 2022.....	33
Graphique 70 : Evolution des proportions des victimes par catégorie de 2016 à 2022.....	33

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Liste des principaux indicateurs	1
Tableau 2 : Récapitulatif des activités de police administrative	2
Tableau 3 : Sortie et retour d'enfants par région en 2022	2
Tableau 4: Récapitulatif des activités de police judiciaire au cours de l'année 2022	5
Tableau 5: Récapitulatif des crimes et délits constatés au cours de l'année 2022	7
Tableau 6: Nombre de crimes et délits par région en 2022.....	7
Tableau 7: Récapitulatif des crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs en 2022	9
Tableau 8: Nombre de crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs par région en 2022	9
Tableau 9: Récapitulatif des crimes et délits contre les biens en 2022	11
Tableau 10: Nombre de crimes et délits contre les biens par région en 2022.....	11
Tableau 11 : Récapitulatif des crimes et délits contre les personnes	13
Tableau 12 : Nombre de crimes et délits contre les personnes par région en 2022	13
Tableau 13 : Récapitulatif des crimes et délits contre la sécurité publique	15
Tableau 14 : Nombre de crimes et délits contre la sécurité publique par région en 2022	15
Tableau 15: Récapitulatif des cas de corruption et infractions assimilées	17
Tableau 16: nombre de cas de corruption et infractions assimilées par région en 2022.....	17
Tableau 17 : Récapitulatif des crimes et délits à la monnaie, aux marques, aux titres et autres valeurs fiduciaires émises par l'autorité publique et des faux	19
Tableau 18 : Nombre de crimes et délits à la monnaie, aux marques, aux titres et autres valeurs fiduciaires émises par l'autorité publique et des faux par région en 2022	19
Tableau 19 : Récapitulatif des crimes et délits sur les stupéfiants et les drogues	21
Tableau 20 : Nombre de crimes et délits sur les stupéfiants et les drogues par région en 2022	21
Tableau 21: Récapitulatif des violences enregistrées en 2022	23
Tableau 22 : Récapitulatif des atteintes à l'intégrité physique et à la vie en 2022	27
Tableau 23: Récapitulatif des violences morales et psychologiques en 2022.....	29
Tableau 24 : Résumé des violences sexuelles	31

PRINCIPAUX INDICATEURS

Tableau 1 : Liste des principaux indicateurs

Désignation	Unité	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taux de retour des enfants sortis(%)	%	58	63	64	59	64	86	50
Taux d'exécution des instructions de justice (%)	%	96	95	87	96	96	98	98
Nombre d'infractions pour 100 000 habitants	Nombre	-	-	50	18	30	39	41
Ratio de cas de crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs pour 100 000 habitants	Nombre	-	-	3	2	3	3	2
Ratio de cas de crimes et délits contre les biens pour 100 000 habitants	Nombre	-	-	20	6	11	22	25
Ratio de cas de crimes et délits contre les personnes pour 100 000 habitants	Nombre	-	-	25	10	13	12	12
Ratio des victimes de violences pour 100 000 habitants	Nombre	-	-	-	-	9	19	29

I. POLICE ADMINISTRATIVE

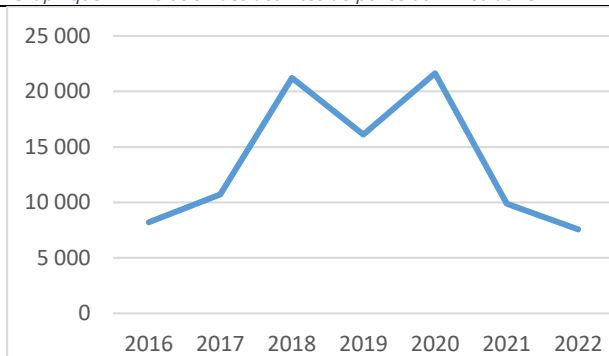
Tableau 2 : Récapitulatif des activités de police administrative

Nombre d'activités en 2022	% Sortie pour contrôle	% d'enfants déclarés sortis	Variation (%) de 2022 par rapport à :	
			2021	2016
7 571	18,8	10,9	-23,4	-7,7

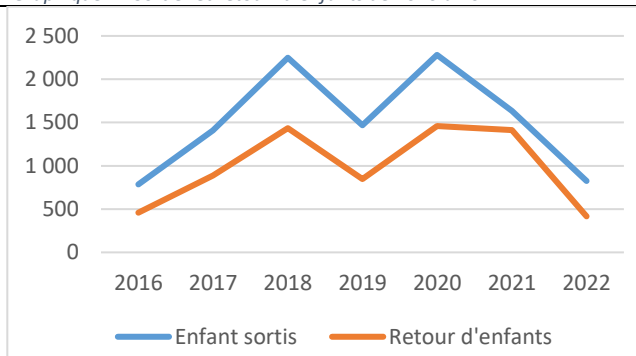
Tableau 3 : Sortie et retour d'enfants par région en 2022

Boucle du Mouhoun	Cascades	Centre	Centre-Est	Centre-Nord	Centre-Ouest	Centre-Sud	Est	Hauts-Bassins	Nord	Plateau-Central	Sahel	Sud-Ouest	National
Sortie d'enfants par région													
4	10	253	5	28	274	25	88	18	10	36	22	51	824
Retour d'enfants par région													
3	13	199	0	25	69	2	23	4	13	35	14	16	416

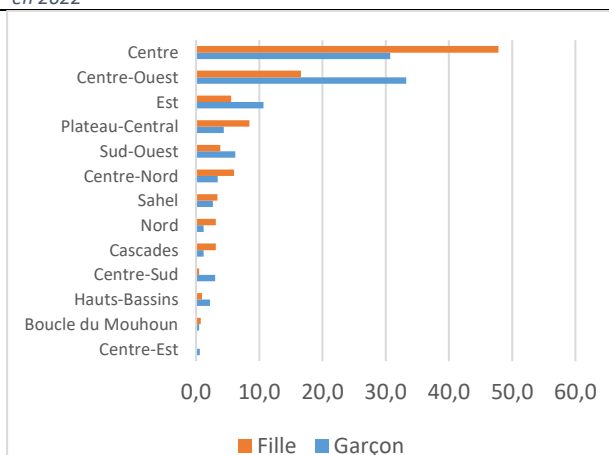
Graphique 1 : Evolution des activités de police administrative



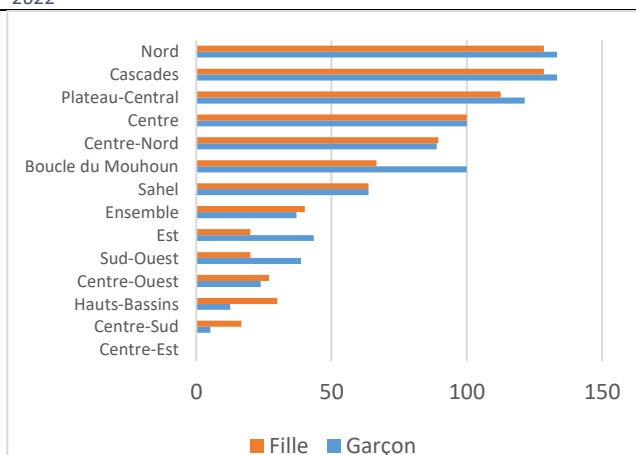
Graphique 2 : Sortie¹ et retour² d'enfants de 2016 à 2022



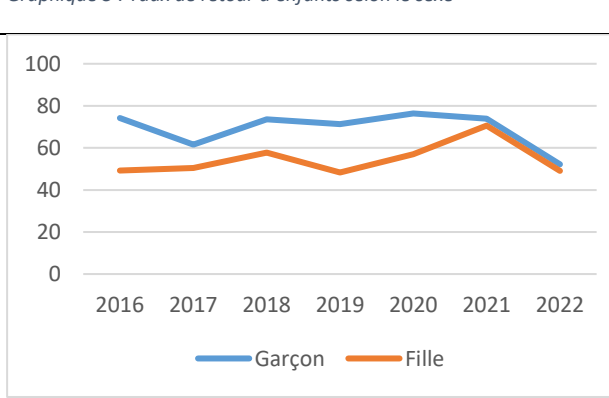
Graphique 3 : Proportion des sortis d'enfants par sexe et par région en 2022



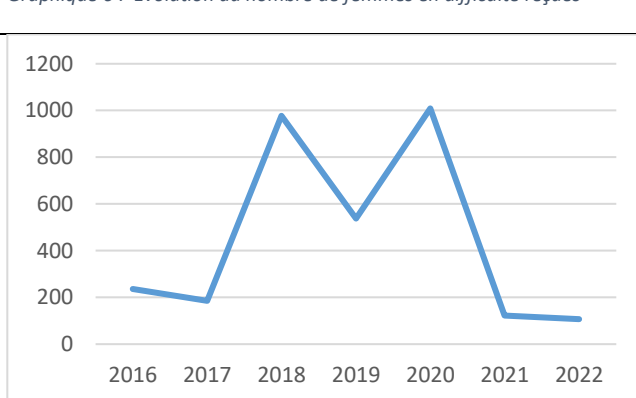
Graphique 4 : Taux³ de retour d'enfants selon le sexe et la région en 2022



Graphique 5 : Taux de retour d'enfants selon le sexe



Graphique 6 : Evolution du nombre de femmes en difficulté reçues



¹ Les sorties d'enfants regroupent les déclarations d'enfants sortis reçus et les déclarations d'enfants en fugue reçus.

² Les enfants retrouvés regroupent les enfants sortis reçus, les enfants en fugue reçus et les enfants égarés retrouvés.

³ Ce taux est un rapprochement entre les sorties d'enfants et les enfants retrouvés.

Points saillants :

- baisse des activités de police administrative de 23,4 % en 2022 par rapport à 2021 ;
- pourcentage le plus élevé des activités de contrôles (18,8 %) par rapport aux autres activités de police administrative en 2022.

Commentaires

En 2022, la Police et la Gendarmerie ont mené 7 571 activités de police administrative entrant dans le cadre de la protection des mineurs et des femmes. Ce nombre a baissé de 23,4 % par rapport à 2021. 18,8 % des activités de police administrative sont des sorties pour contrôle. Les sorties pour sensibilisation et les sorties dissuasives représentent 15,3 % chacune, tandis que les déclarations de sortie et de fugue de mineurs représentent 10,9 %.

Les déclarations de sortie d'enfants sont passées de 2 281 en 2020 à 824 en 2022 soit une baisse de 63,9 %. Quant au retour d'enfants, il se chiffre à 1 459 en 2020 et 416 en 2022 soit une baisse de 71,5 %. Aussi, le taux de retour est plus élevé chez les garçons (52,2 %) que chez les filles (49,1%).

La région du Centre enregistre les plus grandes proportions d'enfants déclarés sortis, avec 47,8 % de filles et 30,7 % de garçons. Elle est suivie par la région du Centre-Ouest avec 33,3 % de garçons et 16,6 % de filles. Par contre, la région du Centre-Est enregistre les plus faibles proportions avec 0,6 % de garçons et 0 % de filles.

Le taux de retour varie suivant les régions. Il est supérieur au taux national dans sept (07) régions chez les garçons ainsi que chez les filles. Les régions du Plateau Central, du Centre-Ouest, des Hauts-Bassins, du Centre-Sud enregistrent des taux de retour des filles supérieurs à ceux des garçons.

Les services de sécurité ont enregistré 107 cas de femmes en difficulté reçues en 2022. Ce chiffre est légèrement supérieur aux 97 cas enregistrés en 2021.

Notes méthodologiques

Proportion des garçons sortis : Rapport entre le nombre de garçons sortis et le nombre total de sorties d'enfants.

Taux de retour d'enfants selon le sexe : rapport entre le nombre d'enfants sortis selon le sexe et le nombre d'enfants retrouvés selon le sexe.

Taux moyen de progression annuelle : $[(\text{rapport de la valeur finale sur valeur initiale}) \text{ élevé à la puissance } 1 \text{ sur nombre d'année}] \text{ moins } 1 \text{ multiplié par } 100$.

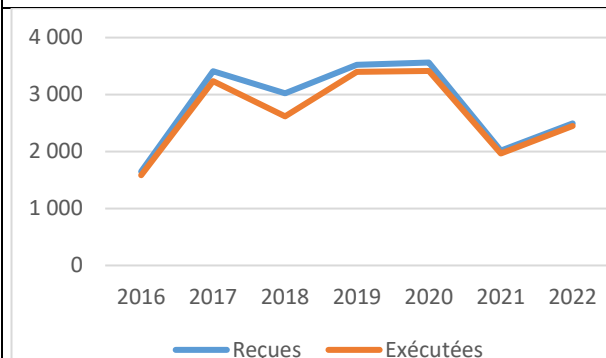
II. POLICE JUDICIAIRE

II.1 Activités de police judiciaire

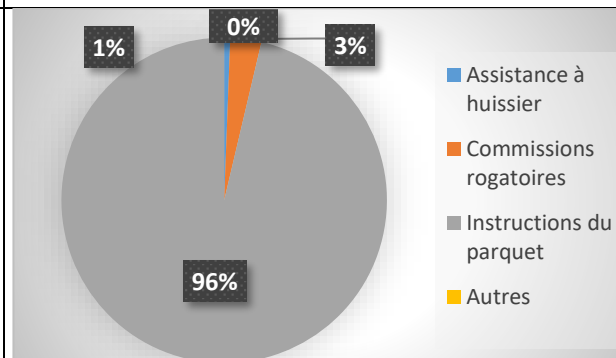
Tableau 4: Récapitulatif des activités de police judiciaire au cours de l'année 2022

Nombre d'actes reçus en 2022	% instructions du parquet reçues	Taux d'exécution des instructions de justice (%)	Variation (%) des actes reçus en 2022 par rapport à :	
			2021	2016
2 495	96,3	98,2	23,9	51,3

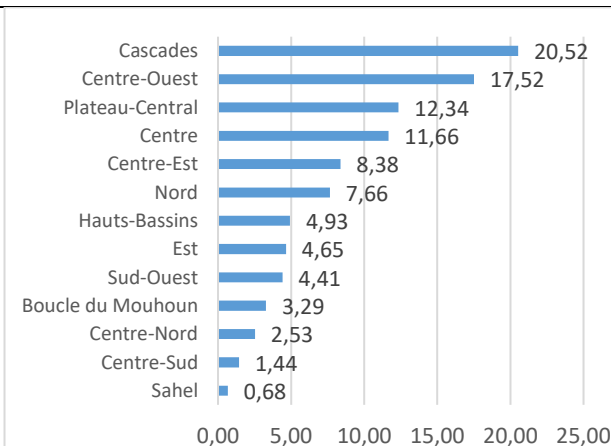
Graphique 7 : Evolution des activités de police judiciaire



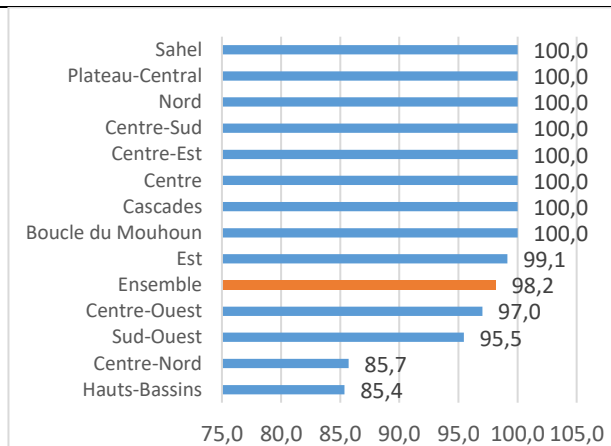
Graphique 8 : Part des activités de police judiciaire reçues



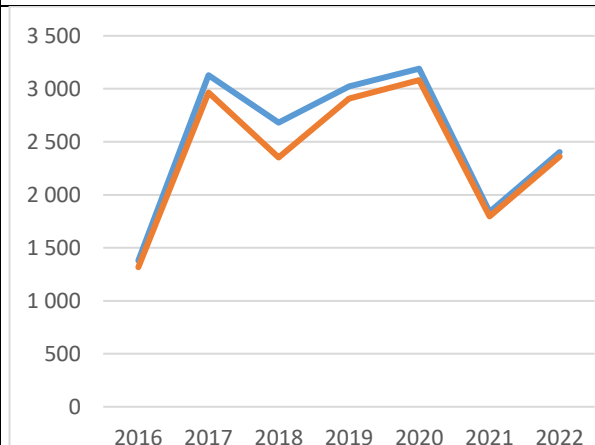
Graphique 9 : Proportion (%) des instructions de justice reçues par région en 2022



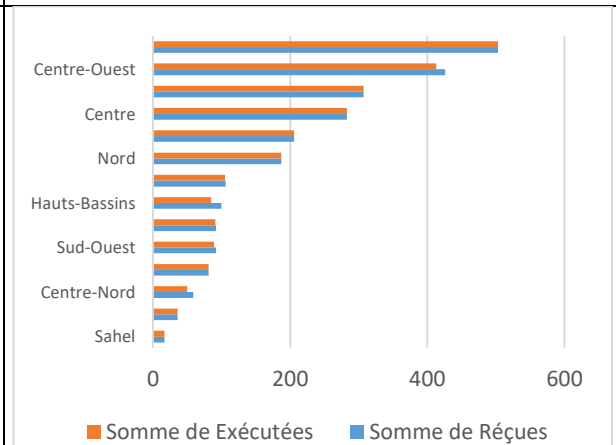
Graphique 10 : Taux d'exécution des instructions de justice par région en 2022



Graphique 11 : Evolution des instructions du parquet reçues et exécutées



Graphique 12 : Instructions du parquet reçues et exécutées par région en 2022



Points saillants

- hausse de 23,9 % des instructions de justice reçues entre 2021 et 2022 ;
- 96,3 % d'instructions du parquet sur l'ensemble des instructions de justice ;
- 98,2 % de taux d'exécution des instructions de justice reçues.

Commentaires

En 2022, les services de sécurité ont reçu près de 2 500 instructions de justice dont 96,3 % sont des instructions du parquet.

Le nombre d'instructions de justice reçues par la Police nationale et la Gendarmerie nationale a progressé de 23,9 % entre 2021 et 2022.

La région des Cascades enregistre le plus grand nombre d'instructions de justice en 2022 avec 512 instructions reçues. Elle est suivie par les régions du Centre-Ouest et du Plateau-Central qui ont enregistré respectivement 437 et 308 instructions. La région du Sahel avec 17 instructions reçues, enregistre le plus faible nombre.

En matière d'exécution d'instructions de justice, le taux moyen est de 98,2 % en 2022. Plus de la moitié des régions enregistre une performance de 100 % d'instructions de justice exécutées. Les régions du Centre-Ouest, du Sud-Ouest, des Hauts-Bassins et du Centre-Nord enregistrent des taux inférieurs à la moyenne nationale.

Notes méthodologiques

Part des activités de police judiciaire : rapport entre le nombre de chaque activité de police judiciaire et le nombre total des activités de police judiciaire enregistré.

Taux d'exécution des instructions de justice : rapport entre le nombre d'instructions de justice reçues et le nombre d'instructions de justice exécutées.

Proportion des instructions de justice par région : rapport entre le nombre d'instructions de justice par région et le nombre total d'instructions de justice.

II.2 Crimes et délits

II.2.1 Auteurs⁴

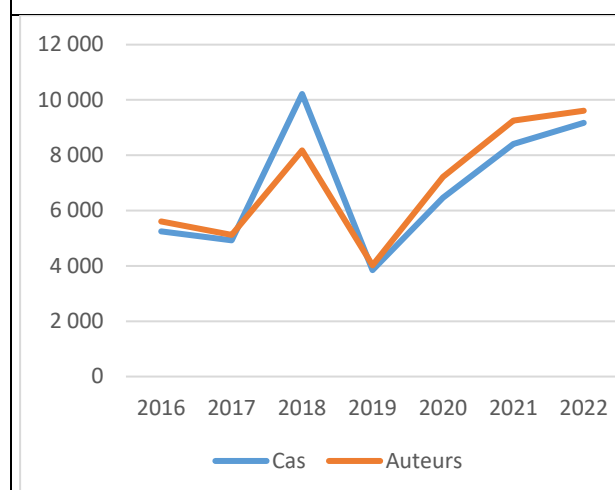
Tableau 5: Récapitulatif des crimes et délits constatés au cours de l'année 2022

Nombre en 2022		% crimes et délits contre les biens	Variation (%) de 2022 par rapport à :		Nationalité des auteurs (%)		Répartition des auteurs (%)			Répartition des auteurs mineurs (%)	
Cas	Auteurs		2021	2016	Burkinabè	Autres	Garçons	Filles	Femmes	Garçons	Filles
9 175	9 614	61,05	9,11	74,96	94,83	5,17	49,64	5,7	42,90	86,87	13,13

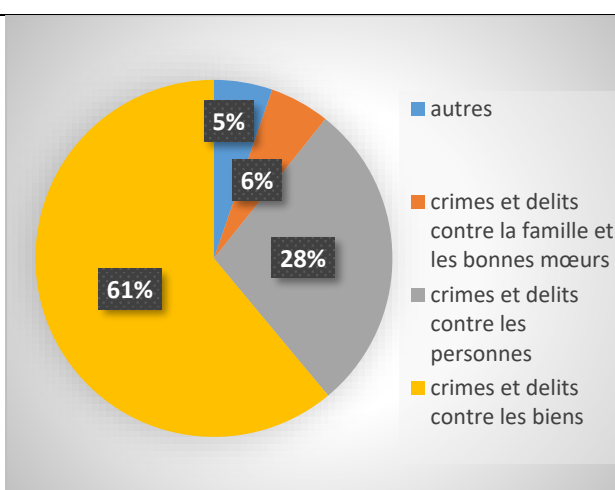
Tableau 6: Nombre de crimes et délits par région en 2022

PLATEAU CENTRAL	NORD	CENTRE-SUD	CASCADES	SAHEL	CENTRE-NORD	SUD-OUEST	CENTRE-EST	EST	CENTRE-OUEST	BOUCLE DU MOUHOUN	HAUTS-BASSINS	CENTRE
52	123	126	159	187	215	216	262	289	573	687	1697	4589

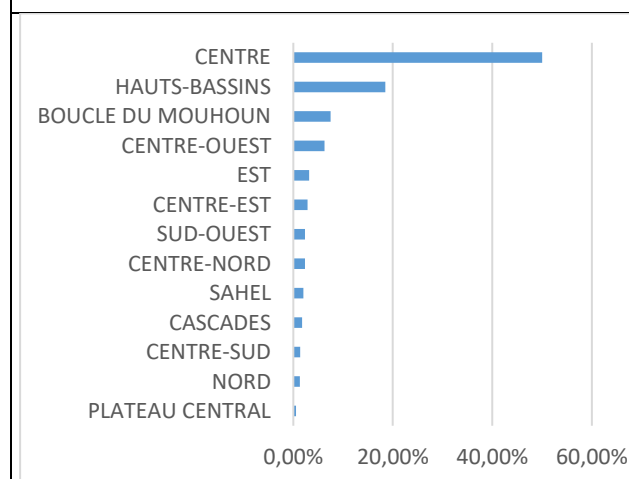
Graphique 13 : Evolution des cas et des auteurs de crimes et délits de 2016 à 2022



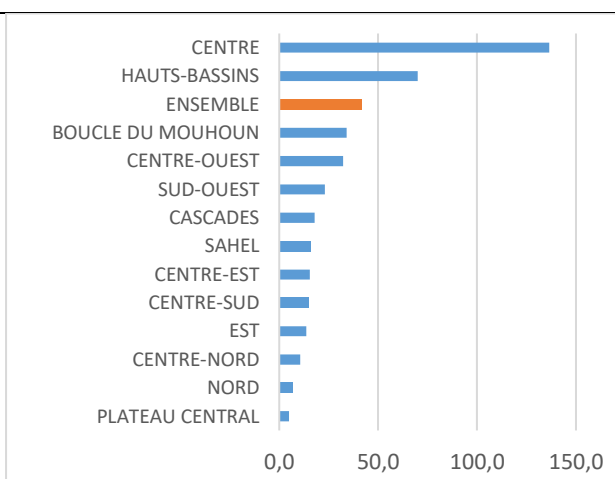
Graphique 14 : Répartition des crimes et délits en 2022



Graphique 15 : Proportion des infractions par région en 2022



Graphique 16 : Ratio d'infractions pour 100 000 habitants par région en 2022



⁴ Dans le présent document, le terme « auteurs » renvoie à « présumé auteur » comme le préconise le code de procédure pénale.

Points saillants :

- 9,11 % de hausse des crimes et délits en 2022 par rapport à 2021 ;
- 61,05 % d'infractions de crimes et délits contre les biens ;
- 86,87 % de garçons parmi les auteurs mineurs.

Commentaires

En 2022, les services de Police et de Gendarmerie ont enregistré plus de 9 000 cas de crimes et délits impliquant les mineur(e)s et les femmes (auteurs) pendant la phase de l'enquête policière. Près de 10 000 présumés auteur(e)s ont été enregistrés dont 49,64 % de garçons et 42,90 % de femmes. Parmi les auteurs mineurs, les garçons représentent 86,87 % du nombre. Dans l'ensemble, les crimes et délits ont augmenté de 9,11 % par rapport à 2021.

Les crimes et délits contre les biens sont les plus élevés et représentent 61,05 % des cas. Ils sont suivis de loin par les crimes et délits contre les personnes 28,20 % et les crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs 5,45 %. Les autres catégories représentent 5,32 % des cas enregistrés en 2022.

La région du Centre a enregistré la plus grande part en 2022, soit 50 % des cas. Elle est suivie de loin par la région des Hauts-Bassins avec 18,5 % des cas. La région du Plateau Central enregistre le plus faible pourcentage avec moins de 1 % des cas de crimes et délits.

Le nombre de cas de crimes et délits pour 100 000 habitants dont les mineur(e)s et les femmes sont auteur(e)s varie selon les régions. Les régions du Centre et des Hauts-Bassins enregistrent des ratios supérieurs à la valeur d'ensemble (41 cas pour 100 000 habitants).

Notes méthodologiques

Répartition (%) des crimes et délits : rapport entre le nombre de crimes et délits par type et le nombre total de crimes et délits.

Répartition (%) des infractions par région : rapport entre le nombre de crimes et délits par région et le nombre total de crimes et délits.

Nombre d'infractions pour 100 000 habitants : produit par 100 000 du rapport entre le nombre de crimes et délits par région sur la population de la région.

II.2.1.1 Crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs

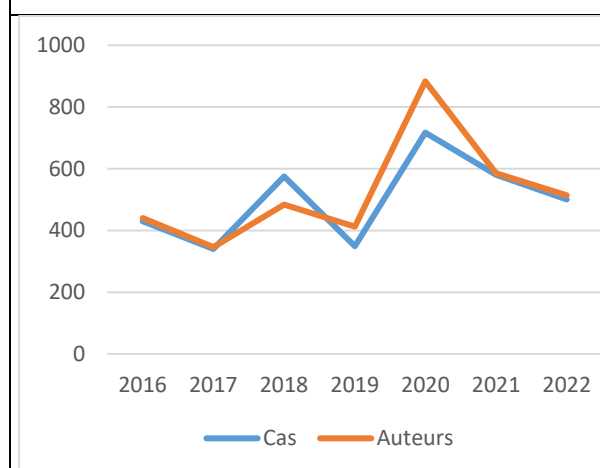
Tableau 7: Récapitulatif des crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs en 2022

Nombre en 2022		% enlèvements de mineurs	Variation (%) de 2022 par rapport à :		Nationalité des auteurs (%)		Répartition des auteurs (%)			Répartition des auteurs mineurs (%)	
Cas	Auteurs		2021	2016	Burkinabè	Autres	Garçons	Filles	Femmes	Garçons	Filles
500	514	22,20	16,28	-13,69	91,2	8,8	39,7	8,2	52,1	82,93	17,07

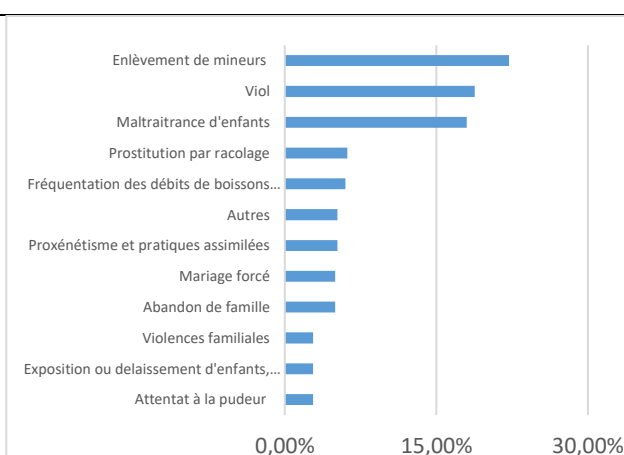
Tableau 8: Nombre de crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs par région en 2022

Boucle du Mouhoun	Plateau Central	Centre-Sud	Cascades	Nord	Sud-Ouest	Sahel	Centre-Est	Centre-Nord	Centre-Ouest	Est	Hauts-Bassins	Centre
1	1	3	4	5	8	14	15	30	57	58	128	176

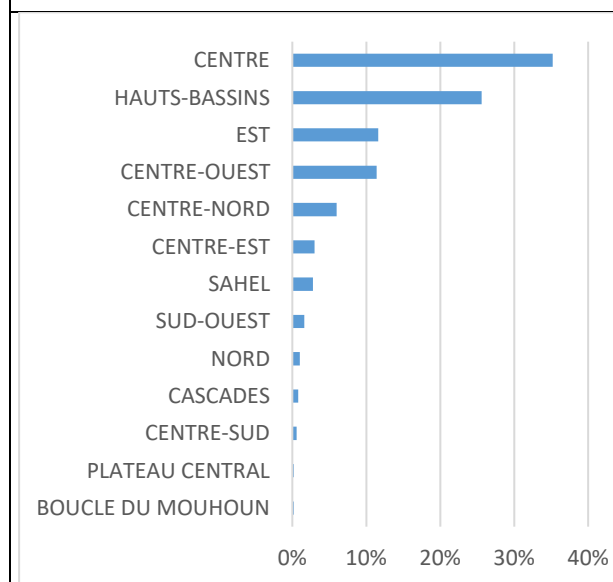
Graphique 17 : Evolution des crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs de 2016 à 2022



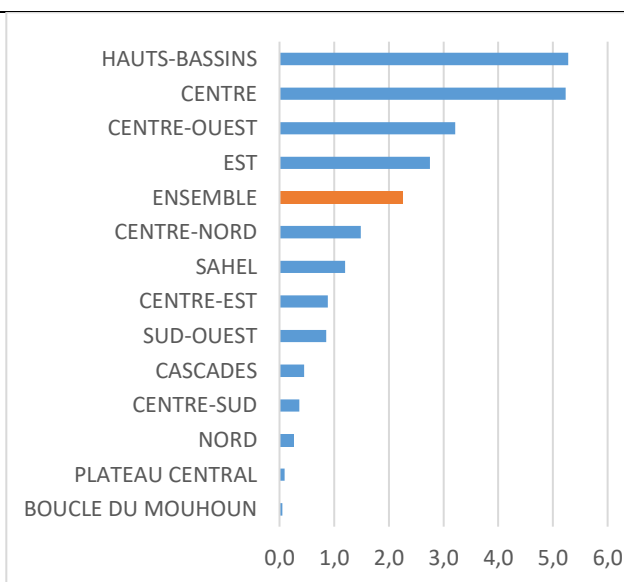
Graphique 18 : Répartition (%) des infractions en 2022



Graphique 19 : Répartition du nombre de cas de crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs par région en 2022



Graphique 20 : Ratio de cas de crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs pour 100 000 habitants par région en 2022



Points saillants :

- 16,28 % de hausse des cas de crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs ;
- enlèvements de mineurs, proportion la plus élevée (22,20 %).

Commentaires

En 2022 les services de Police et de Gendarmerie ont enregistré 500 cas de crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs. Ces cas concernent 514 auteur(e)s dont 39,7 % de garçons et 52,1 % de femmes. Sur la population des mineurs, les garçons représentent 82,93 % contre 17,07 % de filles. Les crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs ont connu une hausse de 16,28 % par rapport à 2021.

Des crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs, les enlèvements de mineurs viennent en tête avec 22,20 %. Ils sont suivis de près par le viol et la maltraitance d'enfants avec respectivement 18,8 % et 18 % des cas.

Suivant la répartition par région du nombre de crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs, la région du Centre vient en tête avec 35 % des cas. Elle est suivie de la région des Hauts-Bassins qui enregistre 26 % des cas. Les plus faibles pourcentages sont enregistrés par les régions du Plateau Central et de la Boucle du Mouhoun avec moins de 1 % chacune.

Selon le ratio nombre de cas pour 100 000 habitants, quatre régions ont des valeurs supérieures à la moyenne nationale (2,3 cas pour 100 000 habitants) avec la région des Hauts-Bassins en tête.

Notes méthodologiques

Viol : prend en compte la tentative de viol.

Autres : regroupent l'ensemble des autres infractions qui ne figurent pas dans la répartition.

Nombre de cas de crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs pour 100 000

habitants : produit par 100 000 du rapport entre le nombre de cas de crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs par région sur la population de la région.

II.2.1.2 Crimes et délits contre les biens

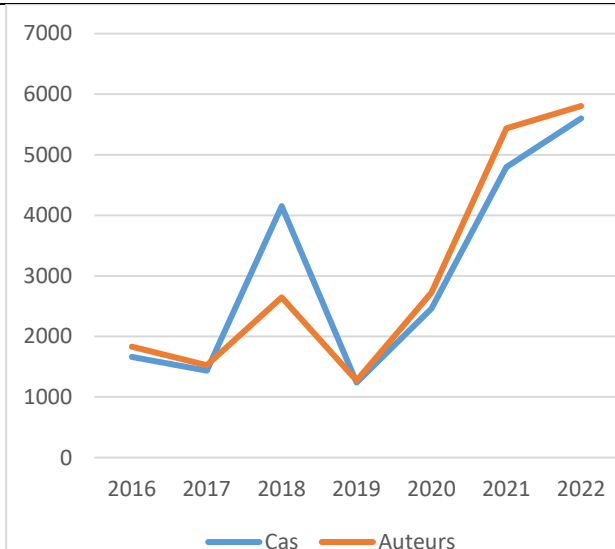
Tableau 9: Récapitulatif des crimes et délits contre les biens en 2022

Nombre en 2022		% Vol	Variation (%) de 2022 par rapport à :		Nationalité des auteurs (%)		Répartition des auteurs (%)			Répartition des auteurs mineurs (%)	
Cas	Auteurs		2021	2016	Burkinabè	Autres	Garçons	Filles	Femmes	Garçons	Filles
5 601	5 806	69,49	16,71	237	95,42	4,58	58,51	4,46	37,03	93	7

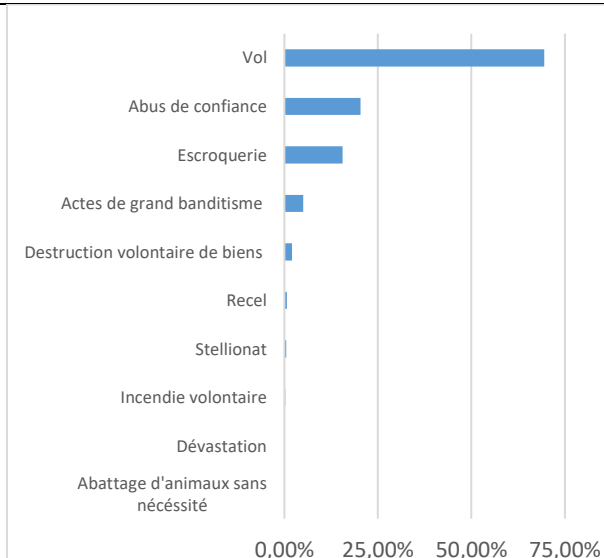
Tableau 10: Nombre de crimes et délits contre les biens par région en 2022

PLATEAU CENTRAL	NORD	CENTRE-SUD	CASCADES	CENTRE-NORD	SAHEL	SUD-OUEST	EST	CENTRE-EST	CENTRE-OUEST	BOUCLE DU MOUHOUN	HAUTS-BASSINS	CENTRE
16	22	40	48	61	62	87	89	116	301	379	993	3387

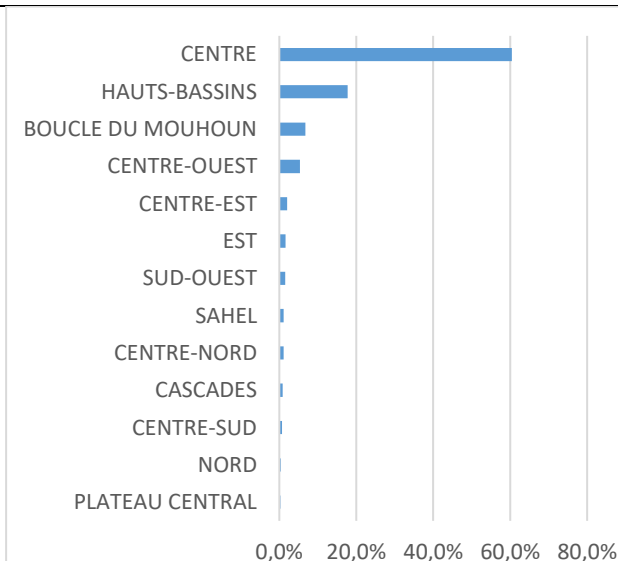
Graphique 21 : Evolution des cas de crimes et délits contre les biens et de leurs auteurs de 2016 à 2022



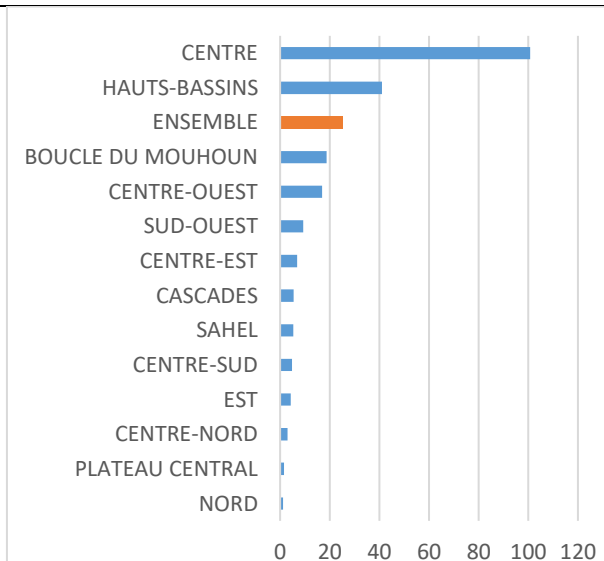
Graphique 22 : Répartition (%) des infractions de crimes et délits contre les biens en 2022



Graphique 23 : Répartition des cas de crimes et délits contre les biens par région en 2022



Graphique 24 : Répartition des cas de crimes et délits contre les biens par région pour 100 000 habitants



Points saillants :

- hausse de 16,71 % des cas de crimes et délits contre les biens par rapport à 2021 ;
- 60,5 % des cas de crimes et délits contre les biens enregistrés dans la seule région du centre ;
- prédominance des vols avec 69,49 % des cas.

Commentaires

Les services de Police et de Gendarmerie ont enregistré 5 601 cas de crimes et délits contre les biens impliquant 5 806 auteurs(e)s dont 58,51 % de garçons et 37,03 % de femmes. Ces crimes et délits sont en hausse de 16,71 % par rapport à 2021. Les garçons représentent 93 % des auteurs mineurs.

Le vol totalise plus de la moitié (69,49 %) des infractions de crimes et délits contre les biens enregistrés. Il est suivi de l'abus de confiance et l'escroquerie qui enregistrent respectivement 20,35 % et 15,53 %.

Au niveau de la répartition des cas de crimes et délits contre les biens par région, la région du Centre concentre à elle seule 60,5 % des cas. Les régions des Cascades, du Centre Sud, du Nord et du Plateau Central enregistrent moins de 1 % chacune.

Suivant la répartition des crimes et délits contre les biens pour 100 000 habitants, les régions du Centre et des Hauts Bassins avec respectivement 100 cas et 40 cas pour 100 000 habitants sont au-dessus de la moyenne qui est de 25 cas pour 100 000 habitants.

Notes méthodologiques

Nombre de cas de crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs pour 100 000 habitants : produit par 100 000 du rapport entre le nombre de cas de crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs par région sur la population de la région.

Autres : regroupent l'ensemble des autres infractions de crimes et délits contre les biens.

II.2.1.3 Crimes et délits contre les personnes

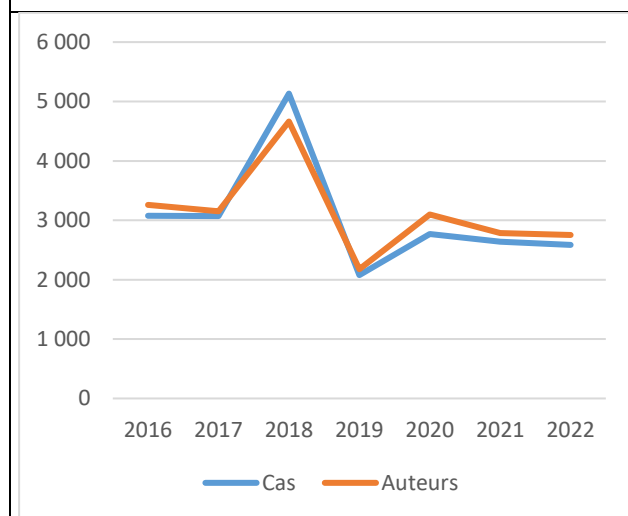
Tableau 11 : Récapitulatif des crimes et délits contre les personnes

Nombre en 2022		% CBV	Variation (%) de 2022 par rapport à :		Nationalité des auteurs (%)		Répartition des auteurs (%)			Répartition des auteurs mineurs (%)	
Cas	Auteurs		2021	2016	Burkinabè	Autres	Garçons	Filles	Femmes	Garçons	Filles
2 587	2 753	33,48	-1,97	-15,87	95,21	4,79	31,57	12,20	56,23	72,12	27,88

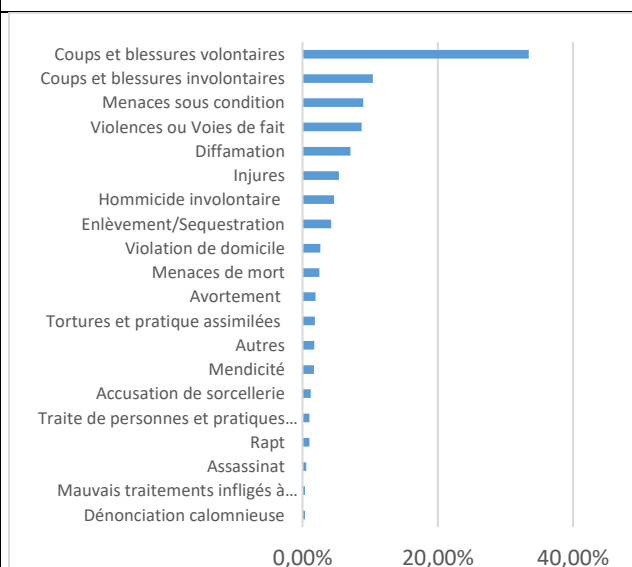
Tableau 12 : Nombre de crimes et délits contre les personnes par région en 2022

BOUCLE DU MOUHOUN	CASCADES	CENTRE	CENTRE-EST	CENTRE-NORD	CENTRE-OUEST	CENTRE-SUD	EST	HAUTS-BASSINS	NORD	PLATEAU CENTRAL	SAHEL	SUD-OUEST
303	89	716	124	101	199	82	115	527	74	34	105	118

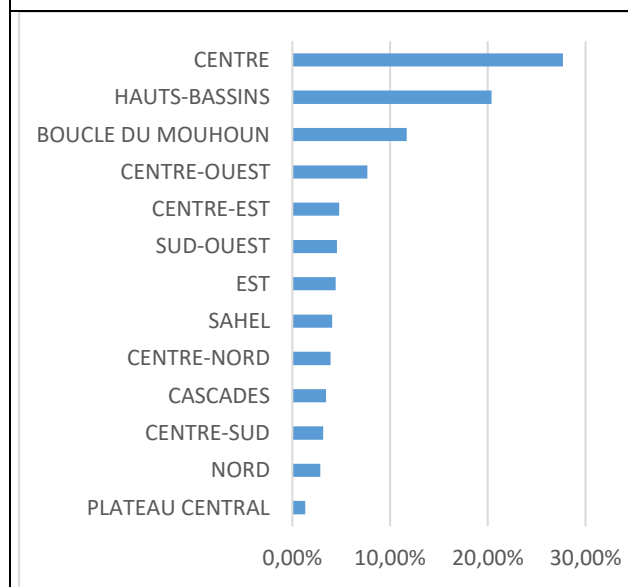
Graphique 25 : Evolution des cas de crimes et délits contre les personnes et de leurs auteurs de 2016 à 2022



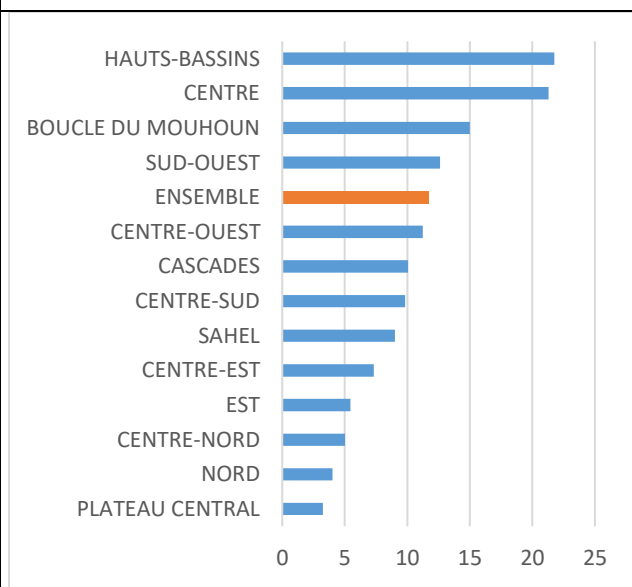
Graphique 26 : Proportion des infractions de crimes et délits contre les personnes en 2022



Graphique 27 : Répartition des cas par région en 2022



Graphique 28 : Ratio des crimes et délits contre les personnes par région pour 100 000 habitants



Points saillants :

- baisse d'environ 2 % des cas de crimes et délits contre les personnes par rapport à 2021 ;
- 33,48 % de coups et blessures volontaires (CBV) ;
- 56,23 % de femmes parmi les auteurs de crimes et délits contre les personnes.

Commentaires

En 2022, les services de Police et de Gendarmerie ont enregistré près de 2 600 cas de crimes et délits contre les personnes. Ces cas ont impliqué plus de 2 700 personnes dont 31,57 % de garçons, 12,20 % de filles et 56,23 % de femmes. Ces infractions ont connu une baisse d'environ 2 % par rapport à 2021.

Les CBV constituent l'infraction la plus fréquente de cette catégorie avec 33,48 % des cas.

Selon la répartition des crimes et délits par région, le Centre enregistre le pourcentage le plus élevé avec 27,68 %. Il est suivi des Hauts-Bassins qui compte 20,37 % des cas. Le Plateau Central, avec moins de 2 %, enregistre la plus faible proportion.

Suivant le ratio nombre de cas pour 100 000 habitants, quatre (04) régions ont chacune une valeur supérieure à la moyenne nationale (11 cas pour 100 000 habitants). La région des Hauts-Bassins vient en première position avec près de 22 cas pour 100 000 habitants. Le Plateau Central enregistre le plus faible ratio avec 3 cas.

Notes méthodologiques

Avortement : comprend également la tentative d'avortement.

Autres : regroupent l'ensemble des autres infractions de crimes et délits contre les personnes.

Répartition des infractions de crimes et délits contre les personnes : rapport entre le nombre de cas de l'infraction de crimes et délits contre les personnes et le nombre total de cas des infractions de crimes et délits contre la propriété.

Ratio des cas de crimes et délits contre les personnes pour 100 000 habitants : produit par 100 000 du rapport entre le nombre de cas de crimes et délits contre les personnes par région sur la population de la région.

II.2.1.4 Crimes et délits contre la sécurité publique

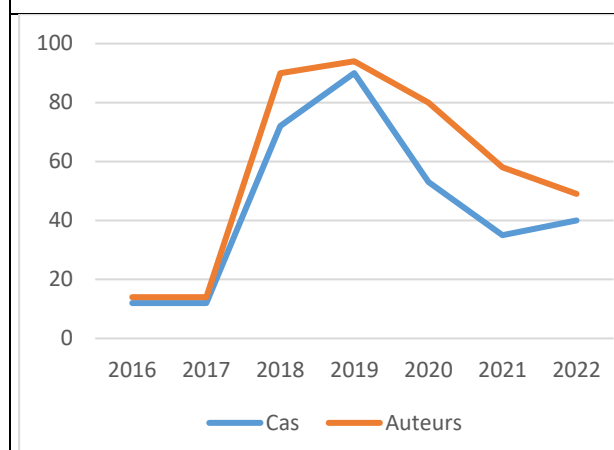
Tableau 13 : Récapitulatif des crimes et délits contre la sécurité publique

Nombre en 2022		% Actes de terrorisme ⁵	Variation (%) de 2022 par rapport à :		Nationalité des auteurs (%)		Répartition des auteurs (%)			Répartition des auteurs mineurs (%)	
Cas	Auteurs		2021	2016	Burkinabè	Autres	Garçons	Filles	Femmes	Garçons	Filles
40	49	60	14,29	233,33	97,96	2,04	77,75	2,04	20,41	97,4	2,6

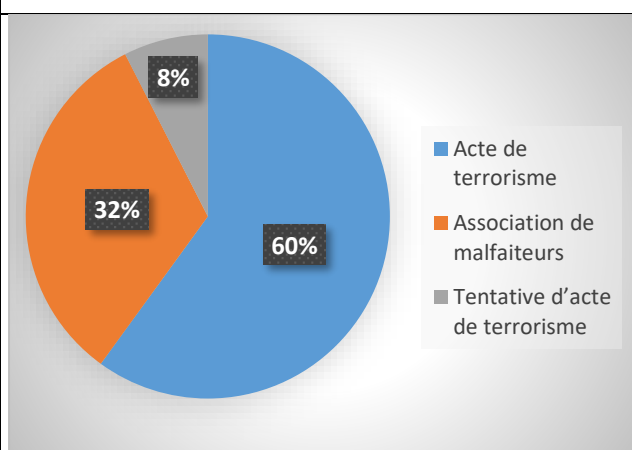
Tableau 14 : Nombre de crimes et délits contre la sécurité publique par région en 2022

CENTRE-EST	CENTRE-SUD	SUD-OUEST	PLATEAU CENTRAL	CENTRE	CENTRE-NORD	SAHEL	BOUCLE DU MOUHOUN	CASCADES	EST	NORD	CENTRE-OUEST	HAUTS-BASSINS
0	0	0	1	2	2	2	3	4	6	6	7	7

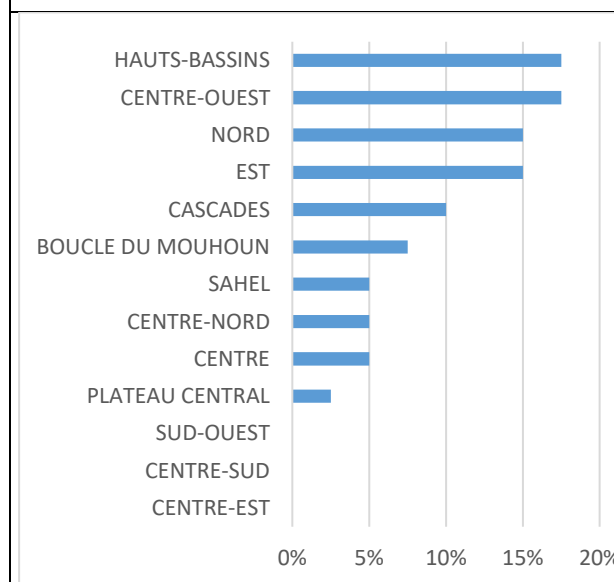
Graphique 29 : Evolution des cas de crimes et délits contre la sécurité publique et de leurs auteurs de 2016 à 2022



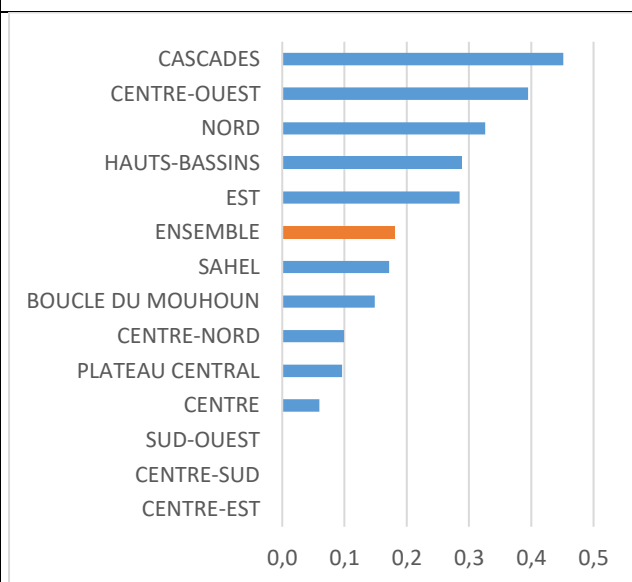
Graphique 30 : Répartition (%) des infractions de crimes et délits contre la sécurité publique en 2022



Graphique 31 : Répartition des cas par région en 2022



Graphique 32 : Ratio des crimes et délits contre la sécurité publique par région pour 100 000 habitants en 2022



⁵ il s'agit ici des actes ayant fait l'objet de procédures pénale conformément aux dispositions légales en la matière.

Points saillants :

- hausse de 14,29 % du nombre de cas de crimes et délits contre la sécurité publique par rapport à 2021 ;
- 60 % d'actes de terrorisme parmi les crimes et délits contre la sécurité publique.

Commentaires

En 2022, les services de Police et de Gendarmerie ont enregistré 40 cas de crimes et délits contre la sécurité publique. Ces cas ont impliqué 49 auteurs composés de 77,75 % de garçons, 2,04 % de filles et 20,41 % de femmes. Les infractions de crimes et délits contre la sécurité publique ont connu une hausse de 14,29 % par rapport à 2021.

Les actes de terrorisme constituent l'infraction la plus fréquente de cette catégorie avec 60 % de cas.

Selon la répartition de ces crimes et délits par région, les Hauts-Bassins et le Centre-Ouest viennent en tête avec chacune 18 % des cas enregistrés. Elles sont suivies de près par les régions du Nord et de l'Est qui enregistrent chacune 15 %.

La répartition des infractions pour 100 000 habitants varie selon les régions. Cinq régions ont un ratio supérieur à la moyenne nationale qui est de 0,2 cas pour 100 000 habitants. La région des Cascades vient en tête de ces régions. Elle est suivie respectivement des régions du Centre-Ouest, du Nord, des Hauts-Bassins et de l'Est.

Notes méthodologiques

Répartition des infractions de crimes et délits contre les personnes : rapport entre le nombre de cas de l'infraction de crimes et délits contre les personnes et le nombre total de cas des infractions de crimes et délits contre la propriété.

Ratio des cas de crimes et délits contre les personnes pour 100 000 habitants : produit par 100 000 du rapport entre le nombre de cas de crimes et délits contre les personnes par région sur la population de la région.

II.2.1.5 Corruption et infractions assimilées

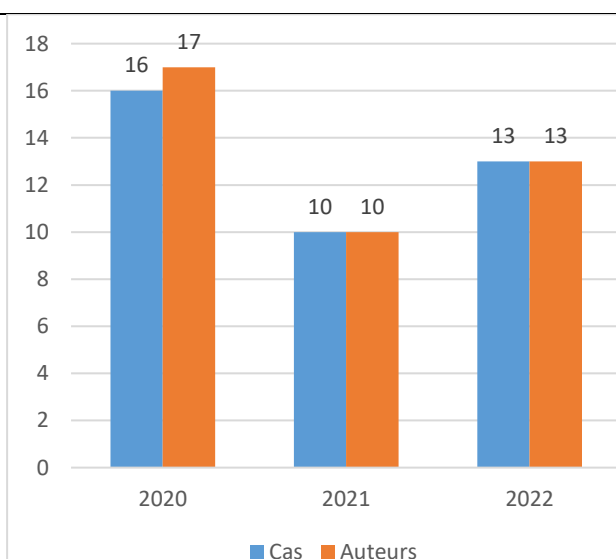
Tableau 15: Récapitulatif des cas de corruption et infractions assimilées

Nombre en 2022		% dénonciations calomnieuses	Variation (%) de 2022 par rapport à :		Nationalité des auteurs (%)		Répartition des auteurs (%)			Répartition des auteurs mineurs (%)	
Cas	Auteurs		2021	2020	Burkinabè	Autres	Garçons	Filles	Femmes	Garçons	Filles
13	13	53,85	30	-52	92,31	7,69	23,08	7,69	69,23	75	25

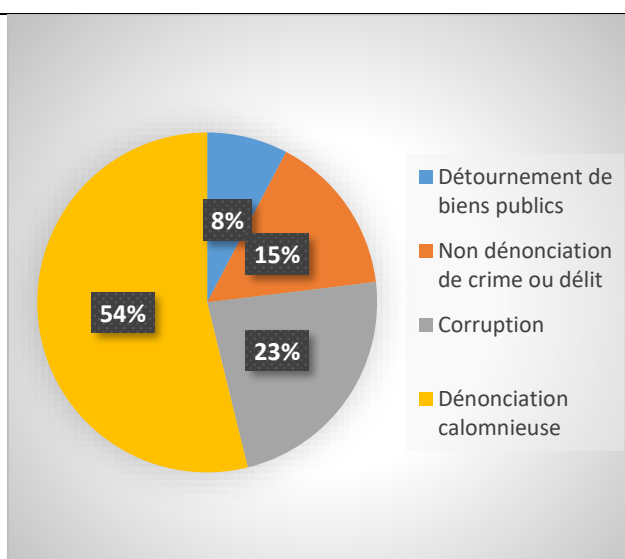
Tableau 16: nombre de cas de corruption et infractions assimilées par région en 2022

BOUCLE DU MOUHOUN	CASCADES	CENTRE-EST	CENTRE-NORD	CENTRE-SUD	EST	PLATEAU CENTRAL	SAHEL	CENTRE-OUEST	NORD	HAUTS-BASSINS	SUD-OUEST	CENTRE
0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	2	3	6

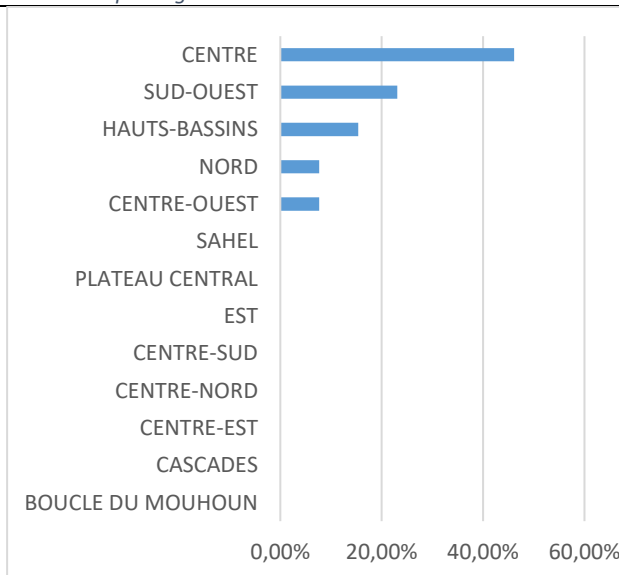
Graphique 33 : Evolution du nombre de cas et du nombre d'auteurs de corruption et infractions assimilées



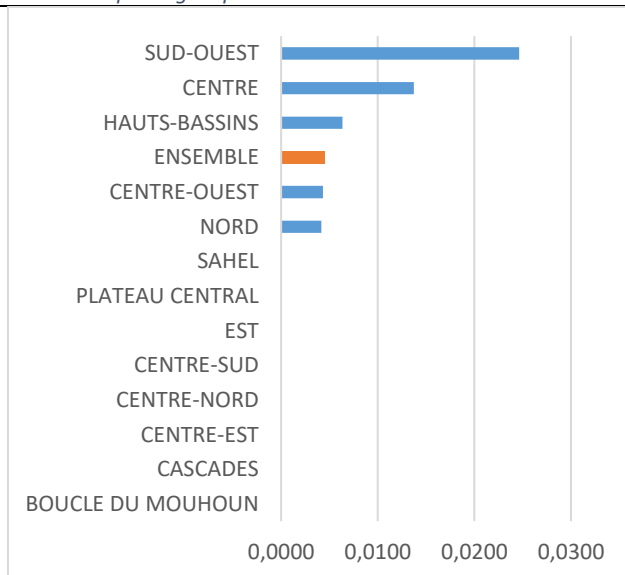
Graphique 34 : Répartition (%) de cas de corruption et infractions assimilées en 2022



Graphique 35 : Répartition des cas de corruption et infractions assimilées par région en 2022



Graphique 36 : Ratio des cas de corruption et infractions assimilées par région pour 100 000 habitants en 2022



Points saillants :

- hausse de 30 % des cas de corruption et infractions assimilées ;
- dominance des cas de dénonciations calomnieuses, 54 % ;
- cinq régions concernées par les infractions de corruption et pratiques assimilées.

Commentaires

En 2022 les services de Police et de Gendarmerie ont enregistré 13 cas de crimes et délits de corruption et infractions assimilées. Ces cas concernent 13 auteurs(e)s dont 23,08 % de garçons et 69,23 % de femmes.

Suivant la répartition des crimes et délits de corruption et infractions assimilées, la dénonciation calomnieuse, à elle seule enregistre 54 % des cas. Dans l'ensemble, on observe une hausse de 30 % des infractions de corruptions et pratiques assimilées par rapport à 2021.

Cinq régions ont enregistré des cas de corruption et infractions assimilées en 2022. Parmi celles-ci, la région du Centre vient en tête avec 46,15 % des cas.

Selon le ratio nombre de cas pour 100 000 habitants, trois régions sont au-dessus de la moyenne nationale. Le Sud-Ouest arrive en tête de ces régions.

Notes méthodologiques

Répartition des infractions de crimes et délits contre la paix publique : rapport entre le nombre de cas de l'infraction de crimes et délits contre la paix publique et le nombre total de cas des infractions de crimes et délits contre la paix publique.

Nombre de cas de crimes et délits contre la paix publique pour 100 000 habitants : produit par 100 000 du rapport entre le nombre de cas de crimes et délits contre la paix publique par région sur la population de la région.

II.2.1.6 Des crimes et délits à la monnaie, aux marques, aux titres et autres valeurs fiduciaires émises par l'autorité publique et des faux

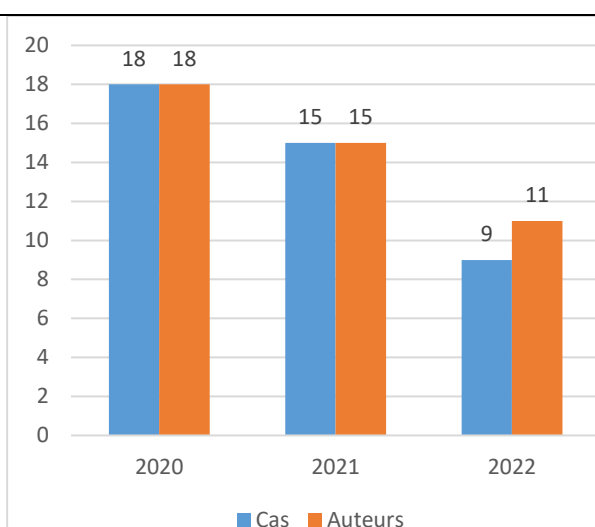
Tableau 17 : Récapitulatif des crimes et délits à la monnaie, aux marques, aux titres et autres valeurs fiduciaires émises par l'autorité publique et des faux

Nombre en 2022		% Faux monnayage	Variation ⁶ (%) de 2022 par rapport à :		Nationalité des auteurs (%)		Répartition des auteurs (%)			Répartition des auteurs mineurs (%)	
Cas	Auteurs		2021	2020	Burkinabè	Autres	Garçons	Filles	Femmes	Garçons	Filles
9	11	45	-40	-50	90,91	9,09	45,45	0	54,55	100	0

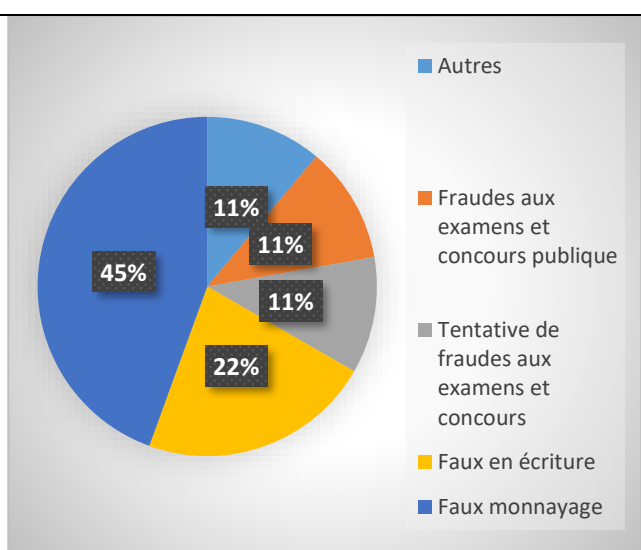
Tableau 18 : Nombre de crimes et délits à la monnaie, aux marques, aux titres et autres valeurs fiduciaires émises par l'autorité publique et des faux par région en 2022

BOUCLE DU MOUHOUN	CASCADES	CENTRE-EST	CENTRE-NORD	CENTRE-OUEST	CENTRE-SUD	EST	PLATEAU CENTRAL	SAHEL	SUD-OUEST	NORD	CENTRE	HAUTS-BASSINS
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	3	5

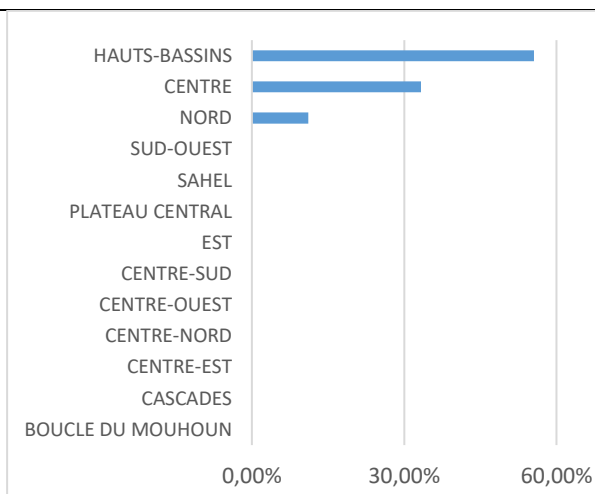
Graphique 37 : Evolution des crimes et délits à la monnaie, aux marques, aux titres et autres valeurs fiduciaires émises par l'autorité publique et des faux de 2020 à 2022



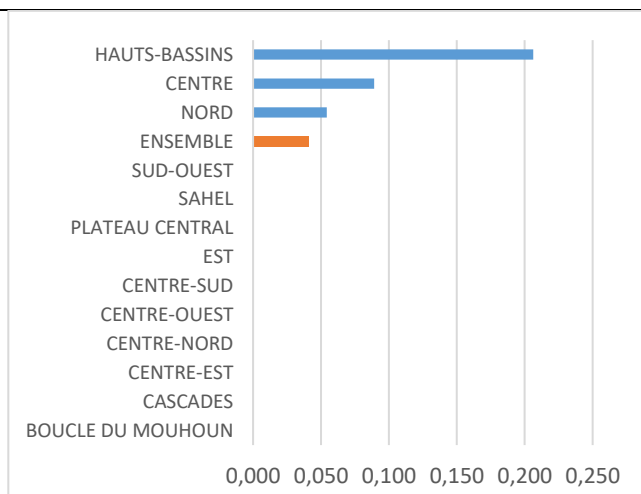
Graphique 38 : Répartition (%) des infractions de crimes et délits à la monnaie, aux marques, aux titres et autres valeurs fiduciaires émises par l'autorité publique et des faux en 2022



Graphique 39 : Répartition des crimes et délits à la monnaie, aux marques, aux titres et autres valeurs fiduciaires émises par l'autorité publique et des faux par région en 2022



Graphique 40 : Ratio des crimes et délits à la monnaie, aux marques, aux titres et autres valeurs fiduciaires émises par l'autorité publique et des faux par région pour 100 000 habitants en 2022



⁶ Il s'agit de la variation des infractions qui présentent des données dans la série. Ce sont : Faux en écriture ; Faux et usage de faux ; Faux monnayage ; Usurpation ou usage irrégulier de fonction.

Points saillants :

- baisse de 40 % des crimes et délits à la monnaie, aux marques, aux titres et autres valeurs fiduciaires émises par l'autorité publique et des faux par rapport à 2021 ;
- 45 % de faux monnayage sur l'ensemble des cas ;
- trois régions concernées par les crimes et délits à la monnaie, aux marques, aux titres et autres valeurs fiduciaires émises par l'autorité publique et des faux.

Commentaires

En 2022, les services de Police et de Gendarmerie ont enregistré 9 cas des crimes et délits à la monnaie, aux marques, aux titres et autres valeurs fiduciaires émises par l'autorité publique et des faux. Ces cas ont impliqué 11 auteurs(e)s répartis comme suit, 45,45 % de garçons et 54,55 % de femmes. Les garçons représentent 100 % des auteurs mineurs.

Le faux monnayage constitue l'infraction la plus fréquente de cette catégorie avec 45 % des cas.

Suivant la répartition des crimes et délits à la monnaie, aux marques, aux titres et autres valeurs fiduciaires émises par l'autorité publique et des faux par région, seules trois régions ont enregistré des cas. La région des Hauts-Bassins vient en tête avec 55,56 % suivie de la région du Centre avec 33,33 % des cas et du Nord, 11,11 %.

Selon le ratio des cas pour 100 000 habitants, les trois (03) régions qui ont enregistré des cas ont un ratio supérieur à la moyenne.

Notes méthodologiques

Répartition des infractions de crimes et délits à la monnaie, aux marques, aux titres et autres valeurs fiduciaires émises par l'autorité publique et des faux : rapport entre le nombre de cas de l'infraction de crimes et délits contre les personnes et le nombre total de cas des infractions de crimes et délits contre la propriété.

Ratio des cas de crimes et délits à la monnaie, aux marques, aux titres et autres valeurs fiduciaires émises par l'autorité publique et des faux pour 100 000 habitants : produit par 100 000 du rapport entre le nombre de cas de crimes et délits contre les personnes par région sur la population de la région.

II.2.1.7 Crimes et délits sur les stupéfiants et les drogues

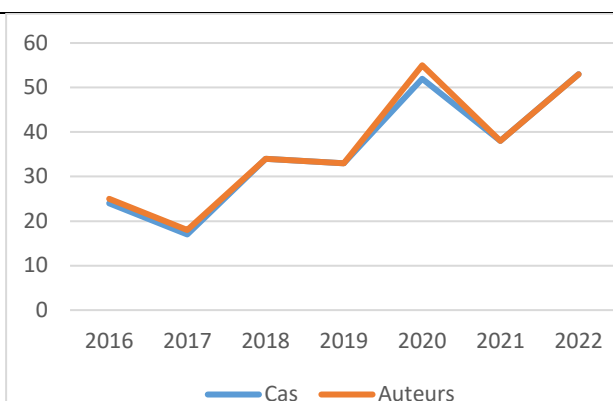
Tableau 19 : Récapitulatif des crimes et délits sur les stupéfiants et les drogues

Nombre en 2022		% Usage illicite de drogues	Variation (%) de 2022 par rapport à :		Nationalité des auteurs (%)		Répartition des auteurs (%)			Répartition des auteurs mineurs (%)	
Cas	Auteurs		2021	2020	Burkinabè	Autres	Garçons	Filles	Femmes	Garçons	Filles
53	53	88,68	39,47	1,92	100	0	94,34	3,77	1,89	96,15	3,85

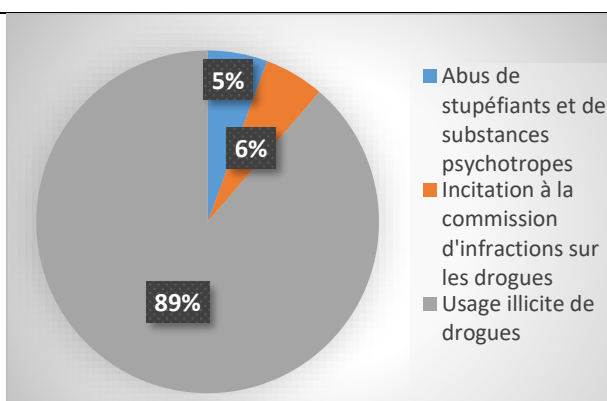
Tableau 20 : Nombre de crimes et délits sur les stupéfiants et les drogues par région en 2022

BOUCLE DU MOUHOUN	CENTRE-EST	CENTRE-NORD	CENTRE-SUD	PLATEAU CENTRAL	SAHEL	SUD-OUEST	EST	CASCADES	NORD	HAUTS-BASSINS	CENTRE-OUEST	CENTRE
0	0	0	0	0	0	0	1	3	3	4	6	36

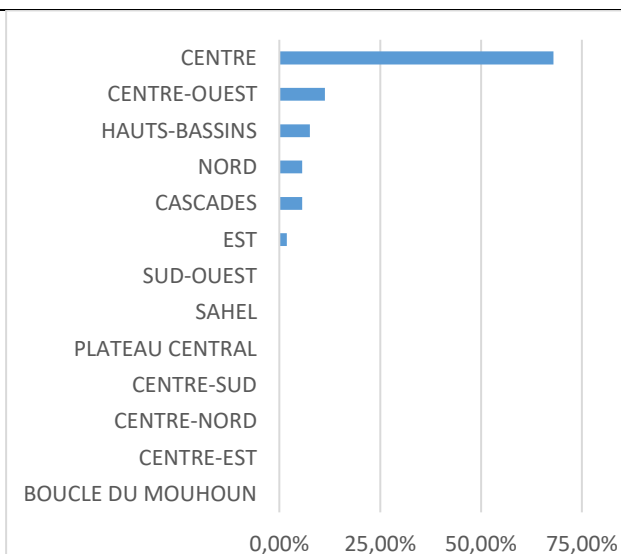
Graphique 41 : Evolution des cas et des auteurs de crimes et délits sur les stupéfiants et les drogues de 2016 à 2022



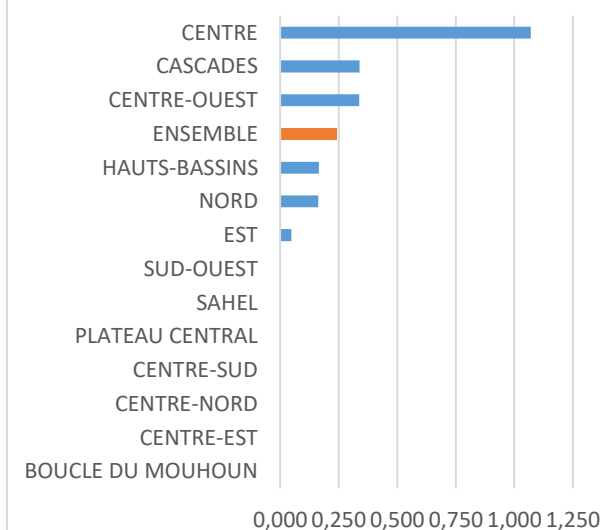
Graphique 42 : Répartition (%) des cas de crimes et délits sur les stupéfiants et les drogues en 2022



Graphique 43 : Répartition des cas par région en 2022



Graphique 44 : Ratio des cas de crimes et délits sur les stupéfiants et les drogues par région pour 100 000 habitants en 2022



Points saillants :

- augmentation de 39,47 % des cas de crimes et délits sur les stupéfiants et les drogues par rapport à 2021 ;
- 88,68 % des crimes et délits sur les stupéfiants et les drogues concerne l'usage illicite de drogues ;
- six régions concernées par les crimes et délits sur les stupéfiants et les drogues en 2022.

Commentaires

En 2022, les services de Police et de Gendarmerie ont enregistré 53 cas de crimes et délits sur les stupéfiants et les drogues. Ces cas ont impliqué 53 auteurs composés de 94,34 % de garçons, 3,77 % de filles et 1,89 % de femmes. Ces infractions ont connu une hausse de 39,47 % par rapport à 2021.

Les régions du Centre, du Centre-Ouest, des Hauts-Bassins, du Nord, des Cascades et de l'Est sont les seules à enregistrer des cas. La région du Centre avec 67,92 % des cas, vient largement en tête.

Selon la répartition des cas pour 100 000 habitants, sur les régions ayant enregistré des cas, trois ont un ratio supérieur à la valeur nationale.

Notes méthodologiques

Répartition des infractions de crimes et délits contre les personnes : rapport entre le nombre de cas de l'infraction de crimes et délits contre les personnes et le nombre total de cas des infractions de crimes et délits contre la propriété.

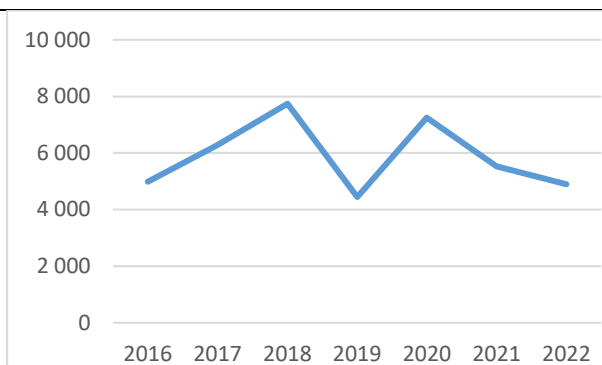
Ratio des cas de crimes et délits contre les personnes pour 100 000 habitants : produit par 100 000 du rapport entre le nombre de cas de crimes et délits contre les personnes par région sur la population de la région.

II.2.2 Victimes

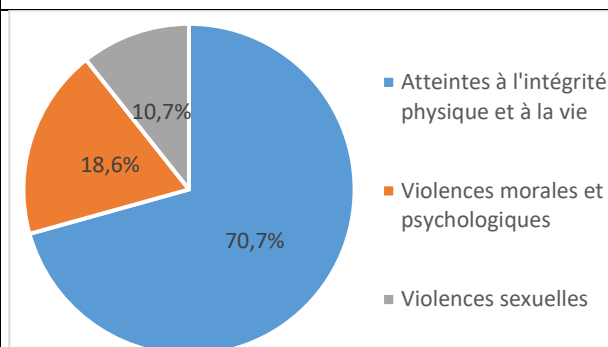
Tableau 21: Récapitulatif des violences enregistrées en 2022

Nombre en 2022		% de cas des atteintes à l'intégrité physique et à la vie	% des victimes des atteintes à l'intégrité physique et à la vie	Variation (%) de 2022 par rapport à :		% des victimes de nationalité Burkinabè	Répartition des victimes (%)		
Cas	Victimes			2021	2016		Garçon	Fille	Femme
4 897	5 500	70,7	70,1	-11,5	1,7	94,5	23,9	28,6	47,5

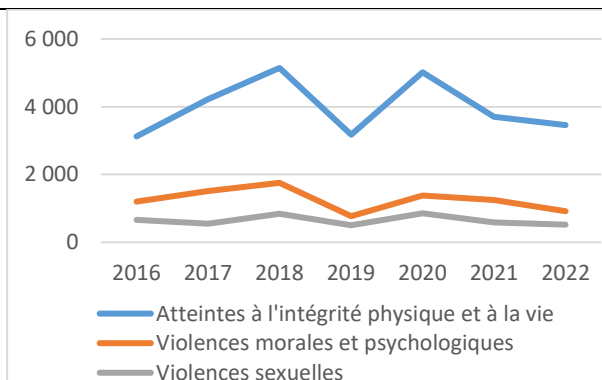
Graphique 45 : Evolution du nombre de cas de violences sur la période 2016-2022



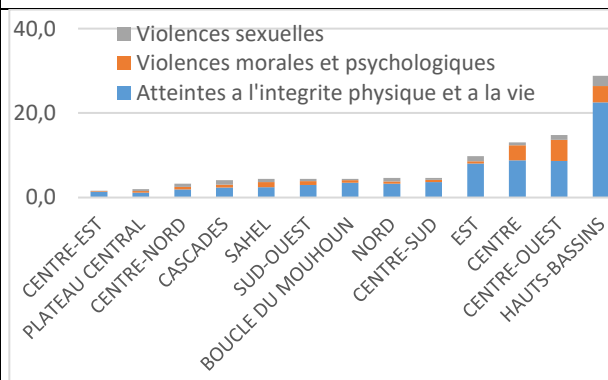
Graphique 46 : Répartition par type de violences en 2022



Graphique 47 : Evolution des types de violences sur la période 2016-2022



Graphique 48 : Proportion (%) des victimes par région en 2022



Points saillants :

- 70,7 % d'atteintes à l'intégrité physique et à la vie ;
- prédominance des mineur(e)s parmi les victimes de violences, 52,5 % ;
- 70,1 % de victimes liées aux atteintes à l'intégrité physique et à la vie ;
- baisse de 11,5 % des cas de violences en 2022 par rapport à 2021.

Commentaires

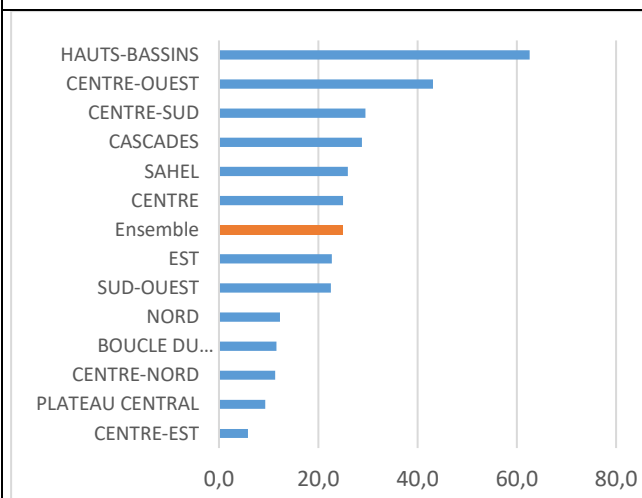
Au cours de l'année 2022, la Police nationale et la Gendarmerie nationale ont enregistré 4 897 cas de violences occasionnant 5 500 victimes mineur(e)s et femmes. Ces cas de violences se répartissent comme suit : 70,7 % d'atteintes à l'intégrité physique et à la vie, 18,6 % de violences sexuelles et 10,7 % de violences morales et psychologiques.

Sur les 52,5 % des victimes mineur(e)s enregistrées au cours de l'année 2022, les filles dominant et représentent 55,1 %.

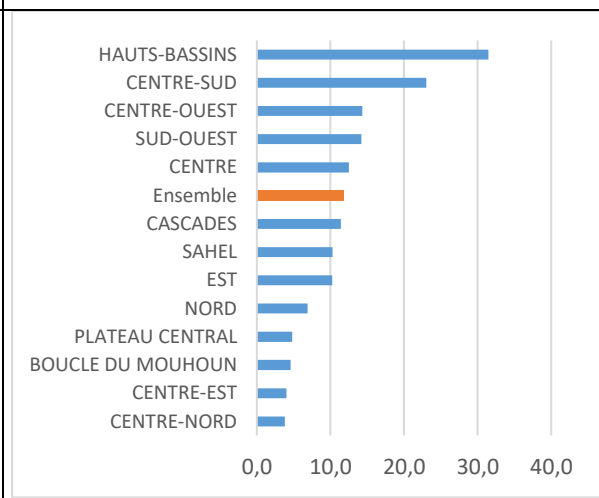
En 2022, les cas de violences dans leur ensemble ont connu une baisse de 11,5 % par rapport à 2021.

Comparativement aux autres régions, la région des Hauts-Bassins enregistre la proportion la plus élevée de victimes de violence avec 28,8 % de personnes. Elle est suivie de loin par les régions du Centre-Ouest et du Centre qui enregistrent respectivement 14,8 % et 13 % de victimes. Les régions du Plateau Central et du Centre-Est comptent les plus faibles proportions de victimes avec respectivement 2 % et 1,6 % de personnes.

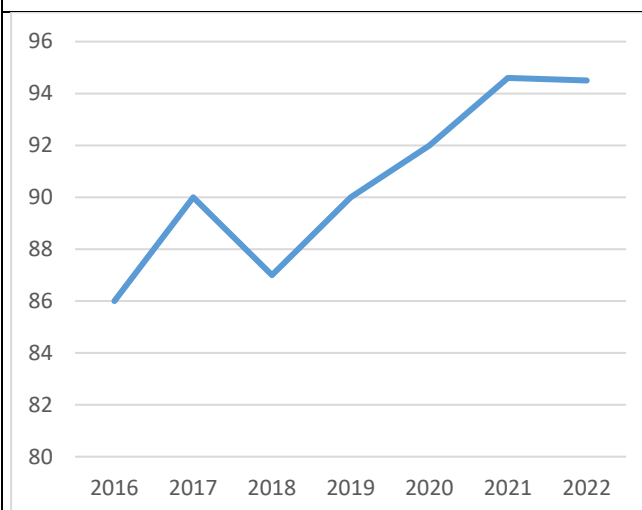
Graphique 49 : Ratio des victimes pour 100 000 habitants par région en 2022



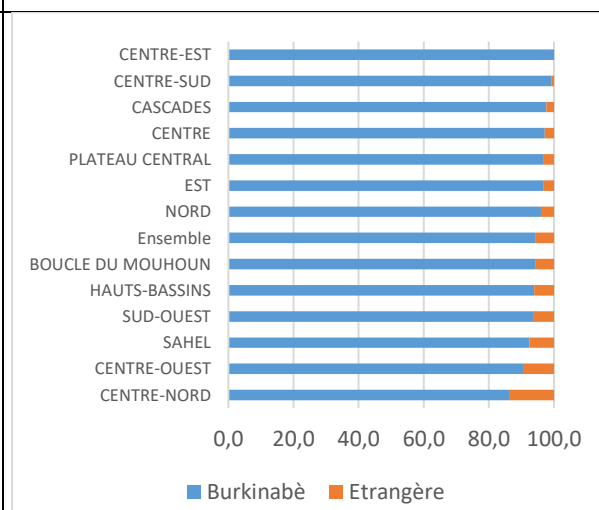
Graphique 50 : Ratio des femmes victimes pour 100 000 habitants femmes par région en 2022



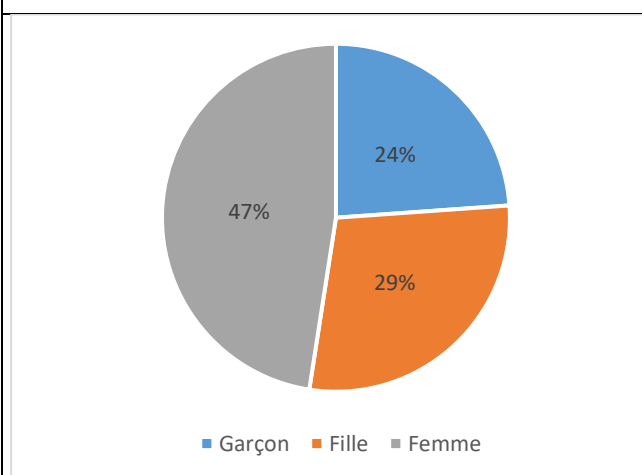
Graphique 51 : Evolution de la proportion des victimes burkinabè de 2016 à 2022



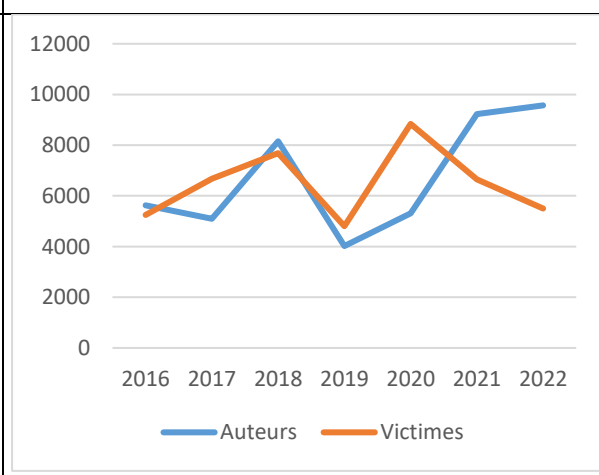
Graphique 52 : Proportion des victimes par région selon la nationalité en 2022



Graphique 53 : Répartition des victimes en femme, fille et garçon en 2022



Graphique 54 : Evolution comparée du nombre des victimes et celui des auteurs de 2016 à 2022



Points saillants :

- prédominance de la région des Hauts-Bassins suivant le ratio des victimes sur l'ensemble de la population ;
- proportion de victimes de nationalité étrangère plus élevée dans le Centre-Nord en 2022 par rapport aux autres régions.

Commentaires :

Avec 63 victimes de violences pour 100 000 habitants, la région des Hauts-Bassins détient le ratio le plus élevé comparativement aux autres régions. Outre celle-ci, les régions du Centre-Ouest, du Centre-Sud, des Cascades, du Sahel et du Centre enregistrent des ratios supérieurs à la moyenne nationale qui est de 25 victimes pour 100 000 habitants.

En ce qui concerne les femmes, la région des Hauts-Bassins avec 32 victimes de violences pour 100 000 habitants enregistre également le ratio le plus élevé de victimes par rapport aux autres régions. Elle est suivie par les régions du Centre-Sud, du Centre-Ouest, du Sud-Ouest et du Centre qui enregistrent des ratios supérieurs à la moyenne (12 victimes pour 100 000 habitants).

Suivant la répartition des victimes par région selon la nationalité en 2022, la région du Centre-Nord a la proportion des victimes de nationalité étrangère la plus élevée (14 %). Elle est suivie des régions du Centre-Ouest (9,6 %) et du Sahel (7,6 %). Cependant, toutes les victimes enregistrées dans les services de Police et de Gendarmerie du Centre-Est sont de nationalité burkinabè.

Notes méthodologiques

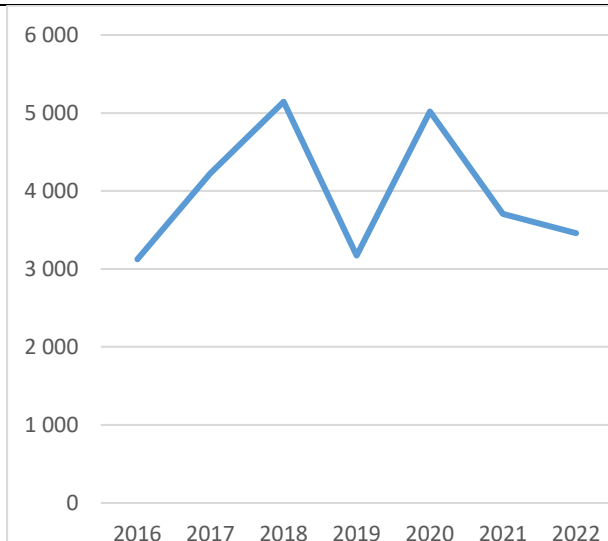
Répartition par type de violences de 2016 à 2022 : rapport entre le nombre de cas de violences par type de 2016 à 2020 et le nombre total de cas de violences de 2016 à 2022.

II.2.2.1 Atteintes à l'intégrité physique et à la vie

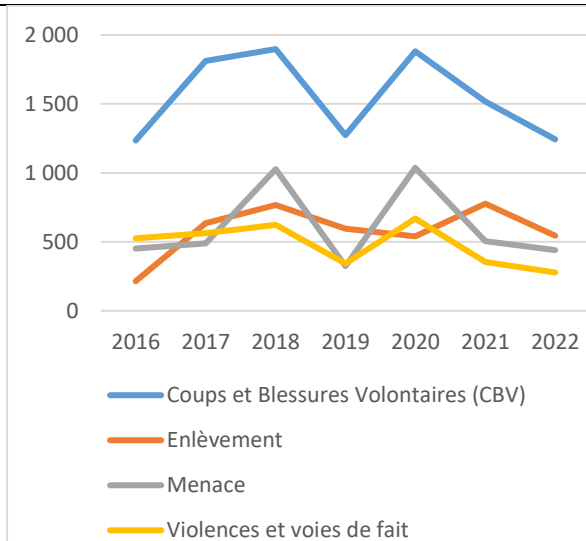
Tableau 22 : Récapitulatif des atteintes à l'intégrité physique et à la vie en 2022

Nombre en 2022		% CBV	Variation (%) de 2022 par rapport à :		Nationalité des victimes (%)		Répartition des victimes (%)		
Cas	Victimes		2021	2016	Burkinabè	Autres	Garçon	Fille	Femme
3 461	3 872	35,9	-6,6	10,8	93,6	6,4	24,5	28,7	46,8

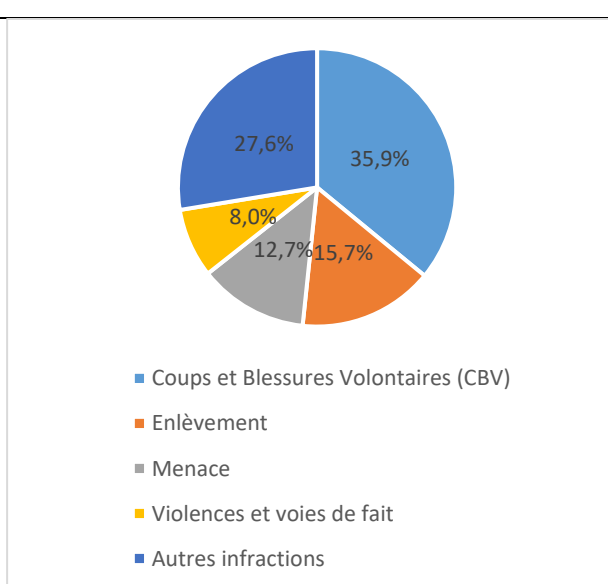
Graphique 55 : Evolution du nombre des cas d'atteintes à l'intégrité physique et à la vie de 2016 à 2022



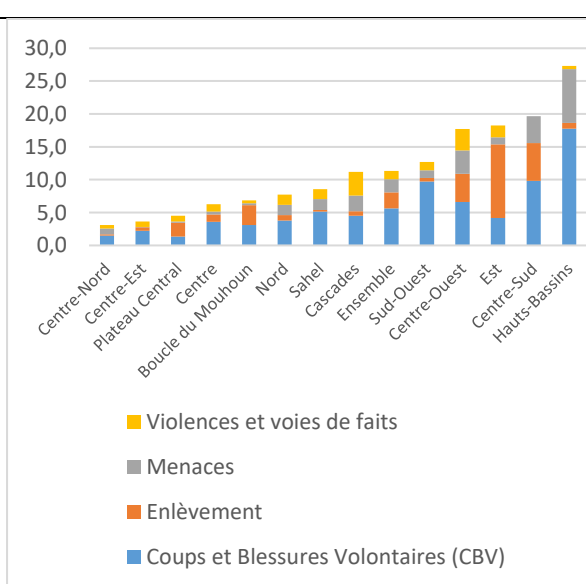
Graphique 56 : Evolution des cas les plus fréquents d'atteintes à l'intégrité physique et à la vie de 2016 à 2022



Graphique 57 : Part (%) des cas d'atteintes à l'intégrité physique et à la vie en 2022



Graphique 58 : Ratio des cas d'atteintes à l'intégrité physique et à la vie pour 100 000 habitants par région en 2022



Points saillants :

- baisse de 6,6 % des atteintes à l'intégrité physique et à la vie en 2022 par rapport à 2021 ;
- les coups et blessures volontaires (35,9 %) , proportion la plus élevée des cas d'atteintes à l'intégrité physique et à la vie ;
- plus de cas d'atteintes à l'intégrité physique et à la vie pour 100 000 habitants enregistrées dans la région des Hauts-Bassins.

Commentaires

Au cours de l'année 2022, les services de sécurité ont enregistré 3 461 cas d'atteintes à l'intégrité physique et à la vie impliquant les mineur(e)s et les femmes et 3 872 victimes de la même catégorie.

Le nombre de cas d'atteintes à l'intégrité physique et à la vie enregistré a connu une baisse de 6,6 % en 2022 par rapport à 2021. De 2016 à 2022, ce nombre évolue en dents de scie entre 3 124 et 5 144 sur l'ensemble du territoire.

Les cas d'atteintes à l'intégrité physique et à la vie les plus récurrents en 2022 sont les coups et blessures volontaires (35,9 %), les enlèvements (15,7 %), les menaces (12,7 %) et les violences et voies de fait (8 %), soit 72,3 % de l'ensemble.

En considérant l'ensemble des cas d'atteintes à l'intégrité physique et à la vie pour 100 000 habitants par région en 2022, la région des Hauts-Bassins avec 27,3 vient largement en tête tandis que la région du Centre-Nord avec 3,1 enregistre le ratio le plus faible.

Notes méthodologiques

Part des infractions fréquentes d'atteinte à l'intégrité physique et à la vie en 2022 : rapport entre le nombre de cas d'infractions fréquentes à l'atteinte à l'intégrité physique et à la vie et le nombre total de cas infractions d'atteinte à l'intégrité physique et à la vie

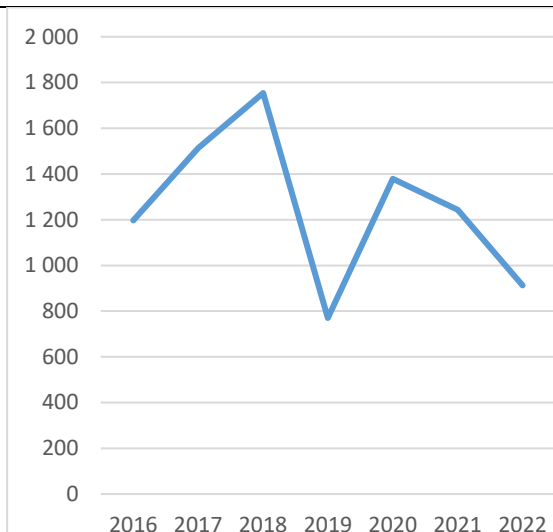
Répartition des infractions fréquentes d'atteinte à l'intégrité physique et à la vie pour 100 000 habitants/région : produit par 100 000 du rapport entre le nombre de cas d'infractions fréquentes à l'atteinte à l'intégrité physique et à la vie par région sur la population de la région.

II.2.2.2 Violences morales et psychologiques

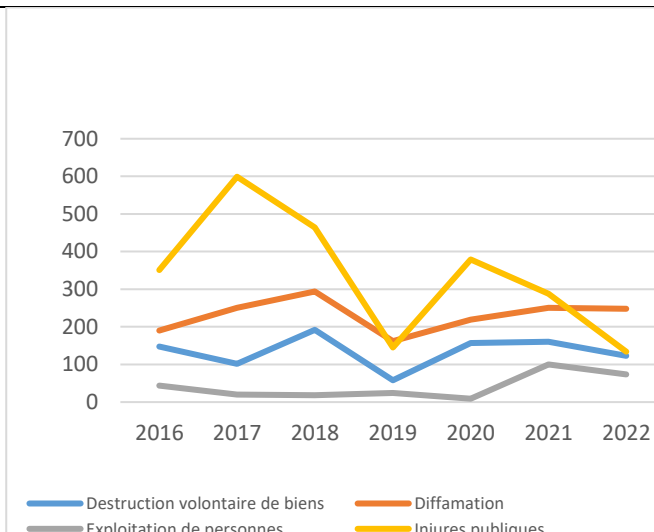
Tableau 23: Récapitulatif des violences morales et psychologiques en 2022

Nombre en 2022		% de diffamations	Variation (%) du nombre de cas en 2022 par rapport à :		Nationalité des victimes (%)		Répartition des victimes (%)		
Cas	Victimes		2021	2016	Burkinabè	Autres	Garçon	Fille	Femme
913	1 089	27,2	-26,5	-23,7	97,2	2,8	32,5	17	50,5

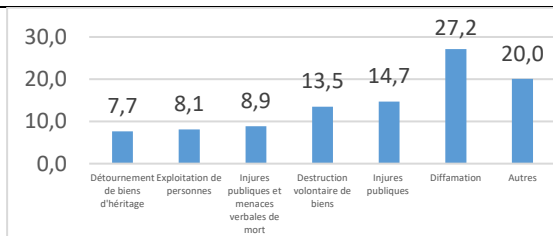
Graphique 59 : Evolution des violences morales et psychologiques de 2016 à 2022



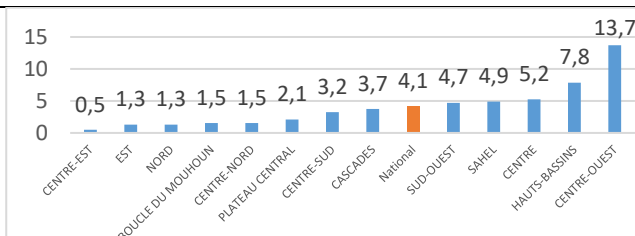
Graphique 60 : Evolution des infractions les plus fréquentes de violences morales et psychologiques de 2016 à 2022



Graphique 61 : Proportion des infractions les plus fréquentes en 2022



Graphique 62 : Ratio des infractions de violences morales et psychologiques par région pour 100 000 habitants en 2022



Points saillants :

- 27,2 % de diffamations parmi les infractions de violences morales et psychologiques ;
- 50,5 % de femmes parmi les victimes de violences morales et psychologiques ;
- baisse de 26,5 % des cas de violences morales et psychologiques par rapport à 2021.

Commentaires

Au cours de l'année 2022, les services de sécurité ont enregistré plus de 900 cas de violences morales et psychologiques impliquant les femmes et les mineurs et 1 089 victimes constituées de 50,5 % de femmes et 49,5 % de mineurs (soit 32,5 % de garçons et 17 % de filles). Ces cas ont connu une baisse de 26,5 % par rapport à 2021.

Parmi les cas de violences morales et psychologiques, les proportions les plus importantes sont : les diffamations (27,2 %), les injures publiques (14,7 %), et les destructions volontaires de biens (13,5 %).

Suivant le ratio du nombre de cas de violences morales et psychologiques pour 100 000 habitants par région, le Centre-Ouest enregistre le plus grand nombre avec 14 cas, suivi des Hauts-Bassins avec 8 cas. Le Centre-Est avec moins de 01 cas pour 100 000 habitants enregistre le ratio le plus bas.

Notes méthodologiques

Proportion des infractions les plus fréquentes de violences morales et psychologiques en 2022 : rapport entre le nombre de cas des infractions majeures des violences morales et psychologiques et le nombre total de cas des infractions des violences morales et psychologiques.

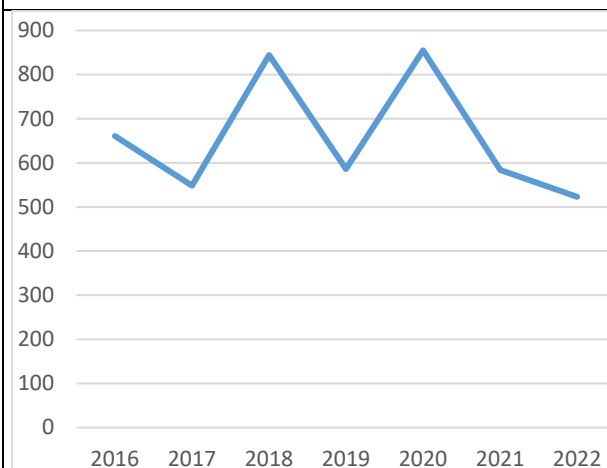
Ratio des infractions les plus fréquentes des violences morales et psychologiques pour 100 000 habitants : produit par 100 000 du rapport entre le nombre de cas d'infraction majeures des violences morales et psychologiques par région sur la population de la région.

II.2.2.3 Violences sexuelles

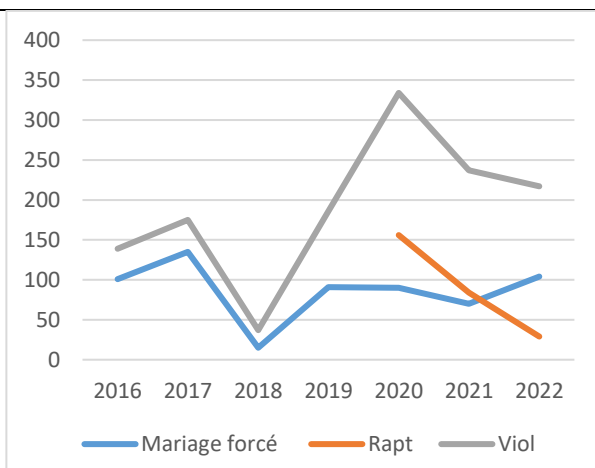
Tableau 24 : Résumé des violences sexuelles

Nombre en 2022		% viol	Variation (%) du nombre de cas en 2022 par rapport à :		Nationalité des victimes (%)		Répartition des victimes (%)		
Cas	Victimes		2021	2016	Burkinabè	Autres	Garçon	Fille	Femme
523	539	41,5	-10,4	-20,9	94,6	5,4	2	51	47

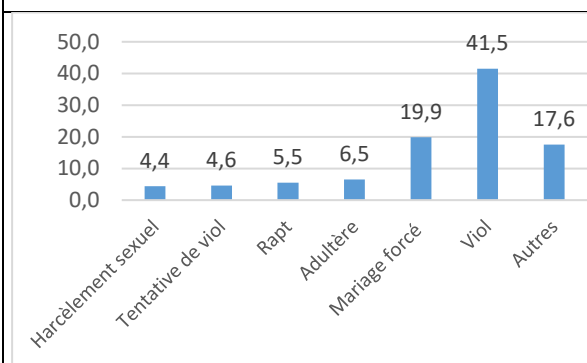
Graphique 63 : Evolution des cas de violences sexuelles de 2016 à 2022



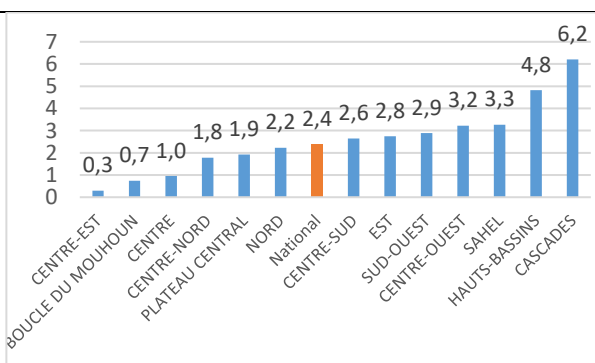
Graphique 64 : Evolution des cas les plus fréquents de violences sexuelles de 2016 à 2022



Graphique 65 : Proportion des infractions les plus fréquentes en 2022



Graphique 66 : Ratio des infractions de violences sexuelles pour 100 000 habitants par région en 2022



Points saillants :

- baisse de 10,4 % des violences sexuelles en 2022 par rapport à 2021 ;
- 41,5 % de cas de viols sur l'ensemble des violences sexuelles.

Commentaire

Les services de sécurité ont enregistré 523 cas de violences sexuelles impliquant les mineur(e)s et les femmes et 539 victimes de la même catégorie. Ces violences ont connu une baisse de 10,4 % en 2022 par rapport à 2021. Les cas de violences sexuelles les plus fréquents en 2022 sont les viols avec 41,5 % et les mariages forcés avec 19,9 %.

La région des Cascades avec plus de 6 cas de violences sexuelles pour 100 000 habitants enregistre le ratio le plus élevé. Elle est suivie des Hauts-Bassins avec 5 cas pour 100 000 habitants. Le Centre-Ouest et la Boucle du Mouhoun enregistrent les ratios les moins élevés avec moins de 01 cas pour 100 000 habitants chacune.

Parmi les victimes mineures de violences sexuelles, 96,2 % sont des filles.

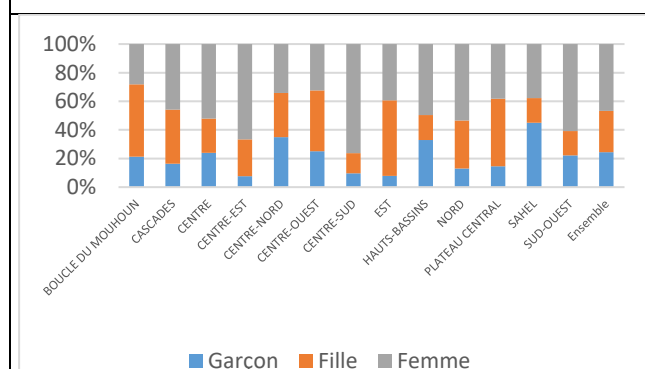
Notes méthodologiques

Proportion des infractions les plus fréquentes des violences sexuelles : rapport entre le nombre de cas des infractions les plus fréquentes des violences sexuelles et le nombre total de cas des infractions des violences sexuelles.

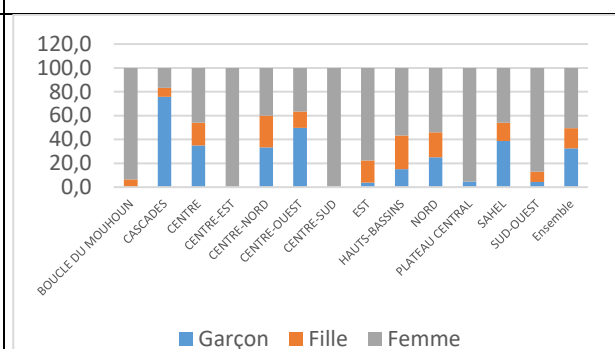
Ratio des infractions les plus fréquentes des violences sexuelles pour 100 000 habitants : produit par 100 000 du rapport entre le nombre de cas des infractions les plus fréquentes violences sexuelles par région sur la population de la région.

II.2.2.4 Aperçu des victimes selon la catégorie de violence

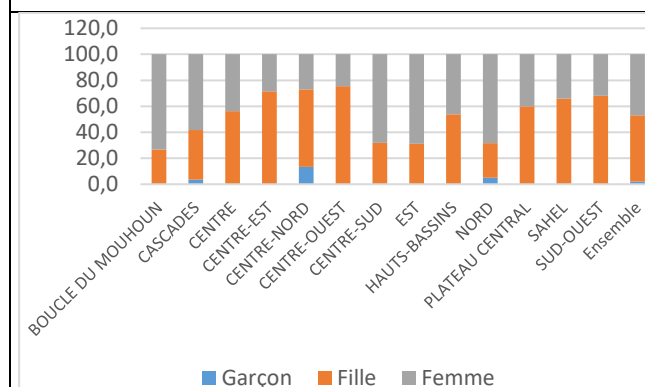
Graphique 67 : Proportion des victimes des atteintes à l'intégrité physique et à la vie par région en 2022



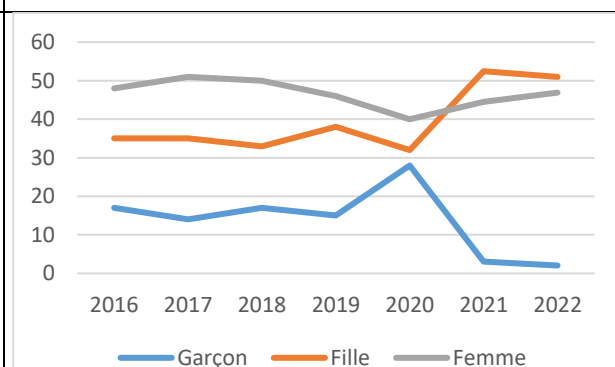
Graphique 68 : Proportion des victimes des violences morales et psychologiques par région en 2022



Graphique 69 : Proportion des victimes des violences sexuelles par région en 2022



Graphique 70 : Evolution des proportions des victimes par catégorie de 2016 à 2022



Points saillants :

- proportions plus élevées de femmes victimes de violences morales et psychologiques (50,5%) et d'atteintes à l'intégrité physique et à la vie (46,8 %) par rapport aux mineurs ;
- 51 % des filles, victimes de violences sexuelles impliquant les mineurs et les femmes.

Commentaires

Entre 2016 et 2020, sur l'ensemble des types de violences, on note une prédominance des femmes victimes sur les filles et les garçons mineur(e)s. A partir de 2021 cette tendance a évolué avec une prédominance des filles. Entre 2020 et 2022, la part des victimes garçons a connu une baisse progressive, tandis-que celles des filles et des femmes ont progressivement augmenté pendant la même période.

En matière d'atteintes à l'intégrité physique et à la vie, en 2022, les femmes sont les plus touchées (46,8 %) sur le plan national. Elles sont suivies par les filles (28,7 %). Au niveau régional, c'est la région du Centre-Sud qui illustre le plus cette tendance avec 76,1 % de femmes victimes.

En ce qui concerne les violences morales et psychologiques, les femmes sont également les plus touchées sur le plan national (50,5 %).

Suivant la répartition des victimes par catégorie et par région, le Centre-Est et le Centre-Sud enregistrent les plus grandes proportions de femmes victimes de violences morales et psychologiques (100 %) tandis que les Cascades enregistrent la plus grande proportion de victimes garçons qui est de 75,6 %.

Pour ce qui est des violences sexuelles, les filles sont les plus touchées (51%).

Au niveau de la répartition par région, le Centre-Ouest caractérise au mieux cette tendance avec une proportion de 75,4 % de filles victimes de violences sexuelles.

Notes méthodologiques

Proportion des victimes des atteintes à l'intégrité physique et à la vie : rapport entre le nombre de victimes d'infractions d'atteintes à l'intégrité physique et à la vie, par sexe et par âge par région et le nombre total des victimes d'infractions d'atteintes à l'intégrité physique et à la vie par région.

Proportion des victimes des violences morales et psychologiques : rapport entre le nombre de victimes d'infractions de violences morales et psychologiques, par sexe et par âge par région et le nombre total de victimes d'infractions de violences morales et psychologiques par région.

Proportion des victimes des violences sexuelles : rapport entre le nombre de victimes d'infractions de violences sexuelles par région, par sexe et par âge et le nombre total d'infractions de violences sexuelles par région.

Proportion des victimes par catégorie : rapport entre le nombre de victimes par sexe et par âge et le nombre total de victimes.

GLOSSAIRE

Concepts de police administrative

- ☞ **Assistance aux autres administrations** : aide apportée aux services publics et privés dans le cadre de la promotion et de la protection des droits de l'enfant et de la femme ;
- ☞ **Déclaration d'enfants en fugue reçue** : action par laquelle l'on signale la fuite d'un enfant pour des raisons ignorées ;
- ☞ **Déclaration de sorties d'enfants reçue** : action par laquelle l'on signale une absence momentanée d'un enfant ;
- ☞ **Déclaration de sorties de femmes reçue** : action par laquelle l'on signale une absence momentanée d'une femme ;
- ☞ **Enfant déclaré en fugue reçu** : enfant en fuite pour des raisons ignorées reçus ;
- ☞ **Enfant déclaré sorti reçu** : enfant faisant l'objet de déclaration de sortie accueillis ;
- ☞ **Enfant égaré retrouvé** : enfant se trouvant dans l'impossibilité de retrouver sa famille et conduits aux services de sécurité ;
- ☞ **Femme en difficulté reçue** : femme en détresse dont la nature du problème n'est pas de la compétence des services de sécurité ;
- ☞ **Réquisition à personne qualifiée** : acte écrit par lequel l'on requiert la compétence d'une personne physique ou morale dans le cadre d'une enquête impliquant les mineur(e)s et les femmes ;
- ☞ **Sortie dissuasive** : action entreprise dans le but de prévenir la commission des infractions à la loi pénale impliquant les mineur(e)s et les femmes ;
- ☞ **Sortie pour contrôle** : action répressive menée sur la voie ou dans les lieux publics sur les questions de violation des droits des mineur(e)s et des femmes ;
- ☞ **Sortie pour sensibilisation** : opération de conscientisation des populations sur les droits des mineur(e)s et des femmes.

Concepts de police judiciaire

- ☞ **Abandon de domicile conjugal / famille** : fait pour le père ou la mère de famille d'abandonner, pendant plus de trois mois la résidence familiale et de se soustraire, sans motif légitime, à ses obligations légales au point de compromettre la santé, la sécurité, la moralité ou l'éducation de son enfant mineur ;
- ☞ **Abattage clandestin** : mise à mort des animaux d'élevage dévolus à la production de viande dans des conditions qui ne respectent pas les normes réglementaires ;
- ☞ **Abus d'autorité** : fait pour une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public, agissant dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions ou de sa mission, de s'introduire ou de tenter de s'introduire dans le domicile d'autrui contre le gré de celui-ci hors les cas prévus par la loi ;
- ☞ **Abus de confiance** : fait pour quiconque de détourner ou dissiper au préjudice d'autrui, des fonds, des valeurs, des données informatiques ou un bien quelconque qui lui ont été remis et qu'il a accepté à charge de les rendre, de les représenter ou d'en faire un usage déterminé ;
- ☞ **Adultère** : fait pour une personne mariée d'avoir des relations sexuelles avec une personne autre que son conjoint ;
- ☞ **Assassinat** : homicide commis avec préméditation ou guet-apens ;
- ☞ **Assistance à huissier** : fait pour les OPJ et APJ d'assister un Huissier dans l'accomplissement de ses missions ;
- ☞ **Association de malfaiteurs** : toute association ou entente quels que soient sa durée et le nombre de ses membres, formée ou établie dans le but de préparer ou de commettre des crimes contre les

personnes ou les propriétés, constitue le crime d'association de malfaiteurs qui existe par le seul fait de la résolution d'agir arrêtée en commun.

- ☞ **Attentat à la pudeur** : tout acte de nature sexuelle, contraire aux bonnes mœurs, exercé directement et intentionnellement sur un mineur ou avec violence, contrainte ou surprise sur un adulte.
- ☞ **Avortement** : fait pour quiconque par aliments, breuvages, médicaments, manœuvres, violences, ou par tout autre moyens, procure ou tente de procurer l'avortement d'une femme enceinte ou supposée enceinte ; qu'elle y ait consentie ou non.
- ☞ **Banqueroute** : fait pour tout commerçant en état de cessation de paiement qui, soit par négligence, soit intentionnellement, accomplit des actes de nature à nuire à ses créanciers ;
- ☞ **Blanchiment d'argent** : fait de dissimuler de l'argent sale afin de le réinvestir dans les activités légales permettant aux criminels de pouvoir utiliser massivement les revenus illégaux sans être repérés ;
- ☞ **Chantage** : est coupable de chantage, quiconque, au moyen de la menace écrite ou verbale, de révélation ou d'imputation diffamatoire, obtient soit la remise de fonds ou valeurs, soit la remise de données informatiques, soit la signature ou la remise des écrits prévus à l'article 611-28 ;
- ☞ **Commission rogatoire** : acte par lequel le juge d'instruction délègue ses pouvoirs à un autre magistrat ou à un officier de police judiciaire pour qu'il exécute à sa place un acte d'instruction ;
- ☞ **Concussion** : tout agent public qui sollicite, reçoit, exige ou ordonne de percevoir ce qu'il sait ne pas être dû ou excède ce qui est dû, soit à lui-même, soit à l'administration, soit aux parties pour lesquelles il perçoit ;
- ☞ **Corruption** : fait, pour quiconque de promettre, offrir ou accorder à un agent public, directement ou indirectement, un avantage indu, soit pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions ;
- ☞ **Coups et Blessures Volontaires (CBV)** : fait pour quiconque, de faire volontairement, des blessures ou de porter des coups, ou commet toutes autres violences ou voies de fait, s'il est résulté de ces violences une maladie ou une incapacité totale de travail personnel de plus de sept jours et de moins de vingt et un jours.
- ☞ **Cybercriminalité** : fait pour quiconque, qui frauduleusement, accède ou se maintient dans tout ou partie d'un système de traitement automatisé de données ; intentionnellement et au mépris des droits d'autrui, entrave ou fausse le fonctionnement d'un système de traitement automatisé ; intentionnellement et au mépris des droits d'autrui, directement ou indirectement introduit des données dans un système de traitement automatisé ou supprime ou modifie les données qu'il contient ou leur mode de traitement ou de transmission ;
- ☞ **Destruction volontaire de biens** : destruction ou détérioration d'un objet mobilier ou d'un bien immobilier appartenant à autrui par l'effet d'une substance explosive ou incendiaire, ou d'un incendie ou de tout autre moyen de nature à créer un danger pour la sécurité des personnes ;
- ☞ **Détention illégale d'armes à feu** : fait pour quiconque sans autorisation légalement requise, fabrique, exporte, importe, détient, cède ou achète une arme à feu ou des munitions ou agit en tant qu'intermédiaire à la vente ou à l'achat ou est responsable du transport, du transit sur le territoire du Burkina Faso ou transbordement d'une arme à feu ou de munitions ;
- ☞ **Détournement de biens d'héritage** : fait pour le cohéritier ou le prétendant à la succession qui frauduleusement dispose avant le partage de tout ou partie de l'héritage ;
- ☞ **Détournement de biens publics** : fait pour toute personne qui détourne ou dissipe à des fins personnelles des deniers publics, effets, actifs en tenant lieu, titre de paiement, valeur mobilière, actes contenant ou opérant obligations ou décharges, matériels ou objets mobiliers appartenant, destinés ou confiés à l'État, aux collectivités ou établissements publics, aux organismes ou sociétés bénéficiant d'une participation de l'État, qu'elle détient en raison de ses fonctions ;
- ☞ **Détournement de mineur(e)s** : fait pour quiconque, un mineur aura été confié par ceux qui en avaient légalement la garde et qui refusent de le représenter à ceux qui ont le droit de le réclamer à l'exception des pères et mères ;
- ☞ **Diffamation** : C'est toute allégation ou imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération des personnes ou du corps auquel le fait est imputé ;

- ☞ **Empoisonnement** : attentat à la vie d'une personne par l'effet de substances qui peuvent donner la mort plus ou moins promptement, de quelque manière que ces substances aient été employées ou administrées et quelles qu'en aient été les suites ;
- ☞ **Enlèvement de mineur(e)s** : constitue l'enlèvement, quiconque par violences, menaces ou fraude enlève ou fait enlever un mineur ou l'entraîne, le détourne ou le déplace ou le fait entraîner, détourner ou déplacer des lieux où il était mis par ceux à l'autorité ou à la direction desquels il était soumis ou confié ;
- ☞ **Enrichissement illicite** : toute personne qui se sera enrichie en se servant de denier, matériel, titre, acte, objet, effet ou tout autre moyen appartenant à l'État ;
- ☞ **Escroquerie** : fait pour quiconque, soit en faisant usage d'un faux nom ou d'une fausse qualité, soit en abusant d'une qualité vraie, soit en employant des manœuvres frauduleuses, de tromper une personne physique ou morale et la déterminer ainsi, à son préjudice ou au préjudice d'autrui, à remettre des fonds, des valeurs, des données informatiques ou un bien quelconque, à fournir un service ou à consentir un acte opérant obligation ou décharge ;
- ☞ **Évasion** : fait pour un détenu de se soustraire à la garde à laquelle il est soumis ;
- ☞ **Exploitation de personnes** : fait de profiter de l'état de vulnérabilité ou de dépendance d'une personne dans le but de tirer des avantages économiques ;
- ☞ **Exposition ou délaissement d'enfants ou d'incapables** : fait pour quiconque expose ou fait exposer, délaisse ou fait délaisser en un lieu solitaire un enfant ou un incapable hors d'état de se protéger lui-même en raison de son état physique ou mental ;
- ☞ **Faux en écriture** : altération frauduleuse de la vérité manifestée dans un écrit public, authentique, privé, de commerce ou de banque susceptible de causer un préjudice à autrui, par l'un des procédés déterminés par la loi ;
- ☞ **Faux et usage de faux** : c'est l'altération frauduleuse de la vérité accomplie dans un écrit par des moyens déterminés par la loi et de nature à causer un préjudice à autrui ;
- ☞ **Filouterie** : fait de se faire remettre un bien ou un service tout en sachant que l'on ne pourra pas le payer ;
- ☞ **Fraude en matière d'or** : exploitation et/ou commercialisation illégales de l'or ;
- ☞ **Harcèlement sexuel** : fait d'imposer à une personne de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle qui, soit porte atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent en son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante. C'est aussi le fait d'user de toute forme de pression grave dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle que celui-ci soit recherché au profit de l'auteur des faits ou au profit d'un tiers ;
- ☞ **Homicide involontaire** : fait pour quiconque commet par maladresse, imprudence, inattention, négligence ou inobservation des règlements involontairement un homicide ou en est involontairement la cause ;
- ☞ **Homicide volontaire / meurtre** : fait pour une personne de donner volontairement la mort à autrui ;
- ☞ **Incendie volontaire** : destruction par la flamme qui en se propageant cause d'énormes dégâts provoquée par une tierce personne de façon volontaire ;
- ☞ **Inceste** : fait d'avoir des rapports sexuels avec ses ascendants ou descendants sans limitation de degré ou avec un frère ou une sœur germain(e), consanguin ou utérins ;
- ☞ **Incitation de mineur(e)s à la débauche** : Constitue une incitation de mineur à la débauche, l'outrage public à la pudeur commis en privé, en présence d'un mineur ;
- ☞ **Infanticide** : meurtre ou assassinat d'un enfant nouveau-né. Un enfant est considéré comme nouveau-né jusqu'à l'expiration du délai prescrit pour la déclaration de naissance ;
- ☞ **Menaces verbales de mort** : message adressé oralement à une personne lui faisant savoir qu'il sera porté atteinte à sa vie éventuellement sous certaines conditions souvent liées à ce que fera ou non cette personne parfois dans l'intérêt du message ;
- ☞ **Menaces de mort** : fait pour quiconque de menacer de mort par écrit anonyme ou signé, image, symbole, emblème ou toutes formes d'expression de la mort ;

- ☞ **Injures publiques** : expression outrageante, terme de mépris ou invective, qui ne renferme l'imputation d'aucun fait ;
- ☞ **Instructions du parquet** : ce sont des instructions données par le Procureur général ou le Procureur du Faso ou ses substituts à la police judiciaire ;
- ☞ **Ivresse publique et manifeste** : état d'ébriété sur la voie publique ;
- ☞ **Maltraitance** : souffrances physiques, morales ou psychologiques graves et/ou récurrentes infligées à un enfant. C'est aussi le fait pour quiconque de faire volontairement des blessures, porter des coups ou priver d'aliments ou de soins à un enfant de moins de quinze (15) ans au point de compromettre sa santé ;
- ☞ **Mariage forcé/précoce** : obligation faite à une personne de contracter un mariage contre son consentement ;
- ☞ **Menaces** : délit qui consiste à faire connaître à quelqu'un son intention de porter atteinte à sa personne, notamment verbalement ou par écrit, image ou tout autre moyen ;
- ☞ **Mendicité** : fait pour quiconque qui ayant des moyens de subsistance ou étant en mesure de se les procurer par le travail, sollicite l'aumône par l'un au moins des procédés décrits par la loi ;
- ☞ **Mutilations génitales féminines** : fait pour quiconque de porter ou tente de porter atteinte à l'intégrité de l'organe génital de la femme par ablation totale, par excision, par infibulation, par insensibilisation ou par tout autre moyen ;
- ☞ **Outrage à agent** : toute parole, geste, menace, écrit ou dessins non rendus publics, ou encore par envoi d'objets quelconques tendant à porter atteinte à l'honneur ou délicatesse et visant tout officier ministériel ou tout commandant ou agent de la force publique ;
- ☞ **Outrage public aux bonnes mœurs** : toute exhibition sexuelle ou tout autre acte intentionnel contraire aux bonnes mœurs accompli publiquement ou dans un lieu privée accessible aux regards du public, susceptible d'offenser la pudeur et le sentiment moral des personnes qui en sont les témoins involontaires ;
- ☞ **Parricide** : meurtre des père et mère légitimes, naturels ou adoptifs ou de tout autre ascendant légitime ;
- ☞ **Proxénétisme** : fait, par quiconque, de quelque manière que ce soit :
 - d'aider, d'assister ou de protéger la prostitution d'autrui ;
 - de tirer profit de la prostitution d'autrui, d'en partager les produits ou de recevoir des subsides d'une personne se livrant habituellement à la prostitution ;
 - d'embaucher, d'entraîner ou de détourner une personne en vue de la prostitution ou d'exercer sur elle une pression pour qu'elle se prostitue ou continue à le faire ;
- ☞ **Racolage** : fait pour quiconque, par tout moyen, y compris la tenue vestimentaire ou son attitude de procéder publiquement au racolage d'autrui en vue de l'inciter à des relations sexuelles en échange d'une rémunération ou de promesse de rémunération ;
- ☞ **Rébellion** : toute attaque ou toute résistance pratiquée avec violence ou voies de fait envers les fonctionnaires ou les représentants de l'autorité publique agissant pour l'exécution des ordres ou ordonnances émanant de cette autorité ou des lois, règlements, décisions judiciaires ou mandats de justice ;
- ☞ **Recel de choses** : fait de dissimuler, de détenir ou de transmettre une chose ou des données informatiques, ou de faire office d'intermédiaire afin de les transmettre, en sachant que cette chose ou ces données informatiques proviennent d'un crime ou d'un délit. Constitue également un recel le fait, en connaissance de cause, de bénéficier, par tout moyen, du produit d'un crime ou d'un délit ;
- ☞ **Séquestration** : fait de retenir une personne enfermée contre son gré en dehors de toute autorité légale en usant de violence, de ruse ou de menace ;
- ☞ **Stellionat** : fait de s'approprier, d'aliéner, de vendre, d'échanger, d'hypothéquer ou d'engager un immeuble dont on savait n'être pas propriétaire ou encore de le présenter à dessein comme non grevé d'hypothèque ou aliénable ;
- ☞ **Trafic d'armes** : fait, pour quiconque, sans autorisation légalement requise, de fabriquer, exporter, importer, détenir, céder, vendre ou acheter une arme à feu ou des munitions ou agit en tant

qu'intermédiaire à la vente ou à l'achat ou est responsable du transport, du transit sur le territoire du Burkina Faso ou du transbordement d'une arme à feu ou de munitions ;

- ☞ **Trafic de stupéfiants** : fait pour quiconque d'importer ou d'exporter de manière illicite des stupéfiants ;
- ☞ **Trafic d'influence** : fait, pour quiconque de promettre, offrir ou accorder à un agent public ou à toute autre personne, directement ou indirectement, un avantage indu, afin que ledit agent ou ladite personne use de son influence réelle ou supposée en vue d'obtenir d'une administration ou d'une autorité publique, un avantage indu pour l'instigateur initial de l'acte ou pour toute autre personne ;
- ☞ **Traite des personnes** : la traite des personnes désigne le recrutement, le transport, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par le recours à la menace ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation. L'exploitation comprend, notamment, l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes ;
- ☞ **Usage de fausses monnaies** : fait pour quiconque de participer à l'émission, l'utilisation, l'exposition, la distribution, l'importation de signes monétaires contrefaits, falsifiés, altérés ou colorés ;
- ☞ **Usage illicite de stupéfiants** : désigne l'usage des drogues interdites et l'usage hors prescription médicale des autres drogues placées sous contrôle sur le territoire national ;
- ☞ **Usure** : tout prêt ou toute convention dissimulant un prêt d'argent consenti, en toute matière, à un taux effectif global d'intérêt excédant à la date de sa stipulation, le taux de l'usure déterminé par le Conseil des ministres de l'Union monétaire ouest africaine ;
- ☞ **Usurpation de titre** : fait pour quiconque, sans titre de s'immiscer dans des fonctions publiques, civiles ou militaires, pour accomplir un acte de ces fonctions ;
- ☞ **Vagabondage** : fait pour quiconque trouvé dans un lieu public ne peut justifier d'un domicile certain, ni de moyens de subsistance et n'exerce ni métier ni profession ;
- ☞ **Viol** : acte de pénétration sexuelle de quelque nature qu'il soit commis sur la personne d'autrui par violence, contrainte ou surprise ;
- ☞ **Violation de domicile** : fait pour quiconque, de s'introduire ou tenter de s'introduire dans le domicile d'autrui par fraude, à l'aide de menaces ou de violences contre les personnes ou les choses ;
- ☞ **Violences et voies de fait** : fait pour toute personne de volontairement porter des blessures ou des coups ou de commettre toute autre violence si ceux-ci n'ont occasionné aucune maladie ou une incapacité de travail ou s'ils ont entraîné une incapacité de travail personnel inférieure ou égale à sept jours ;
- ☞ **Vol** : soustraction frauduleuse de la chose d'autrui ;
- ☞ **Vol aggravé** : vol commis avec des circonstances aggravantes limitativement énumérés par la loi ;

LISTE DE PARTICIPANTS

N°	Nom et Prénom (s)	Structure	E-mail
1	DIPAMA G. Toussaint	DGESS/MATDS	toussaintdipama@yahoo.fr
2	ZERBO Lanséré	DSSE/DGESS/MATDS	lansere.zerbo@securite.gov.bf
3	IBRIGA Hazi	DCPP/DGESS/MATDS	hazibriga11@gmail.com
4	DOUBARE Abdoulaye	DSSE/DGESS/MATDS	doubareabdoulaye@yahoo.fr
5	KABRE Yves Patrick	DSSE/DGESS/MATDS	yvespatrickkabre@gmail.com
6	DINDANE Jean Baptiste	CCI/DGESS/MATDS	dinedebaptiste@gmail.com
7	NIKIEMA W. Serge Henri	DSSE/DGESS/MATDS	wenshen03@yahoo.fr
8	SAVADOGO Moussa	DSSE/DGESS/MATDS	sawmoussa@hotmail.fr
9	BAYO Yaya	DSSE/DGESS/MATDS	bayoyaya63@gmail.com
10	BELEMKOABGA Olivier	DSSE/DGESS/MATDS	belemk0000@gmail.com
11	RAYAISSE/NIKIEMA Madeleine	CAT/DGESS/MATDS	madeleinenikiema@yahoo.fr
12	OUEDRAOGO Ousmane	DSSE/DGESS/MATDS	ousmalo@yahoo.fr
13	KABORE T. Ousmane	DPPSE/DGESS/MATDS	kabtamou@gmail.com
14	DAYAMBA D. Jules	DSSE/DGESS/MATDS	julesdayamba4@gmail.com
15	OUEDRAOGO Jean	EMGN/Compagnie Grie/Manga	ouedraogojean098@gmail.com
16	OUEDRAOGO Hamadé	EMGN/DPJ	hamadeo523@gmail.com
17	SYAN K. Aimée	DGPN/DRPN/CSD	kelgwindeaimesyan@gmail.com
18	KABORE Lazare	DGPN/DRPN/CSD	kablazbozare@gmail.com
19	MILLOGO Ouroudoro	DGPN/DRPN/CSD	ouroudoromillogo@gmail.com
20	SAM Abdou Karim	INSD	abdoukarimsam@yahoo.fr
21	LANKOANDE Boulombouga	DGPN/DRPN/CSD	lankoandeboulombouga@gmail.com
22	SANOUE Arouna	DGPN/DRPN/CSD	sanouarouna2714@gmail.com
23	NANA Lawalou	DGPN/DECAD	nlawalou@gmail.com
24	TRAORE Mamadou	DGF/MATDS	mamadou.mt1931@yahoo.fr
25	SOMA Brahim	BCLCC/MATDS	brasoma11@yahoo.fr
26	OUEDRAOGO Estelle	BSIAT/MATDS	trestelleo03@gmail.com
27	OUEDRAOGO Abdoul	DGTI/MATDS	lumba70gblalegende@gmail.com